

SOMMAIRE

1. VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET PRINCIPAL	2
1.1. Eléments généraux	2
1.2. Présentation des résultats du compte administratif 2018	5
1.3. Niveaux d'épargne	6
2. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	7
2.1. Recettes de fonctionnement	7
2.1.1. Les dotations de l'Etat	7
2.1.2. Les recettes fiscales	8
a) La taxe foncière sur les propriétés bâties	8
b) La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	8
c) Les droits de mutation	9
d) Les autres recettes fiscales	9
2.1.3. Les recettes d'exploitation	10
2.1.4. La péréquation entre départements	11
2.2. Dépenses de fonctionnement	12
2.2.1. Mission A – Développement et attractivité territoriale	12
2.2.2. Mission B – Solidarité et action sociale	14
2.2.3. Mission C – Education, formation, jeunesse, culture et sport	21
2.2.4. Mission D – Gestion départementale	25
2.3. Autorisation d'engagement	29
3. LA SECTION D'INVESTISSEMENT	130
3.1. Dépenses réelles d'investissement	130
3.1.1. Mission A – Développement et attractivité territoriale	30
3.1.2. Mission B – Solidarité et action sociale	32
3.1.3. Mission C - Education, formation, jeunesse, culture et sport	33
3.1.4. Mission D – Gestion départementale	36
3.2. Autorisations de programme	37
3.3. Financement de l'investissement	38
3.3.1. Les recettes d'équipement	39
3.3.2. L'endettement	39
4. LES BUDGETS ANNEXES	140
5. SYNTHESE	43
6. VOTE ET AFFECTATION DES RESULTATS	45

1. VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET PRINCIPAL

1.1. Eléments généraux

Les résultats du compte administratif 2018 sont présentés avant décision d'affectation du résultat de fonctionnement et font l'objet du vote de l'Assemblée délibérante.

Ces résultats sont conformes à ceux du compte de gestion établi par Madame le Payeur Départemental.

Les résultats de compte administratif 2018 traduisent la poursuite de la stratégie financière du Département:

- **Maîtrise des dépenses de fonctionnement avec une baisse de -10,9 M€ (- 1,1 % par rapport à 2017) ;**
- Respect de l'ODEDEL (objectif d'évolution des dépenses de fonctionnement locales fixé par l'Etat) après retraitement des dépenses réelles de fonctionnement qui s'élèvent à 889,4 M€ soit - 31,2 M€ par rapport au montant fixé par l'arrêté préfectoral à 920,6 M€ ;
- Ralentissement des recettes de fonctionnement (- 1,2 %) avec la diminution des recettes fiscales (- 0,6 %) et d'exploitation (- 5,9 %) ;
- Haut niveau d'investissement sur le territoire avec une augmentation des dépenses nettes de + 3,8 % (243 M€) ;
- **Endettement au 31 décembre 2018 à 370 M€ soit 254 €/habitant (moyenne nationale à 540 €/habitant) ;**
- **Capacité de désendettement à 1,3 année, soit un niveau parmi les plus bas de France** (moyenne nationale de 6,6 ans en 2018 et 5,6 ans pour les autres départements franciliens).

Le compte administratif 2018, en intégrant les mouvements d'ordre et les résultats antérieurs, se présente comme suit :

M€	Fonctionnement			Investissement			Solde global
	Dépenses	Recettes	Solde	Dépenses	Recettes	solde	
Résultats reportés et affectation		194,5	194,5	-75,7	79,4	3,7	198,2
Opérations de l'exercice	1 083,1	1 242,5	159,4	337,3	220,4	-116,9	42,5
Résultats de clôture			353,9			-113,2	240,7
Restes à réaliser *				12,5	7,0	-5,5	-5,5
Résultats de clôture avec reports d'investissement			353,9			-118,6	235,2

**seuls les restes à réaliser de la section d'investissement sont pris en compte dans l'affectation des résultats*

Ses principales caractéristiques sont les suivantes :

- en fonctionnement :
 - o l'excédent 2018 s'élève à + 159,4 M€ (vs + 161,9 M€ en 2017) ;
 - o le résultat antérieur est de + 194,5 M€ ;
 - o le résultat de section s'établit à + 353,9 M€.
- en investissement :
 - o le déficit 2018 est de - 116,9 M€ ;
 - o le résultat antérieur permet une reprise de + 3,7 M€ ;
 - o le résultat de section s'établit à - 113,2 M€.

Après prise en compte du solde de reste à réaliser de - 5,5 M€, **le résultat de clôture de l'exercice s'élève à + 235,2 M€.**

Synthèse des recettes réelles				Var CA18/CA17		Var CA18/BP18		
M€	CA 2016	CA 2017	BP 2018	CA2018	en M€	en %	en M€	en %
Recettes de fonctionnement	1 172,2	1 240,7	1 179,0	1 225,5	-15,3	-1,2%	46,5	3,9%
Reprise de provision pour péréquation	37,7	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0	
Recettes de fonctionnement après péréquation	1 209,9	1 240,7	1 179,0	1 225,5	-15,3	-1,2%	46,5	3,9%
Recettes d'équipement	42,2	58,7	80,0	42,3	-16,4	-27,9%	-37,6	-47,1%
Emprunt nouveau	40,0	27,0	142,9	35,0	8,0	29,6%	-107,9	-75,5%
Recettes d'investissement	82,2	85,7	222,9	77,3	-8,4	-9,8%	-145,6	-65,3%
Total	1 292,1	1 326,4	1 401,9	1 302,8	-23,7	-1,8%	-99,1	-7,1%

Les réalisations de recettes réelles de fonctionnement, évoluent à la baisse de - 15,3 M€, soit - 1,2 % entre 2017 et 2018 avec :

- une diminution des recettes fiscales globales de - 5,9 M€ (+ 78,8 M€ en 2017) malgré une légère augmentation de la TFPB (+ 4,9 M€) et des DMTO (+ 4,7 M€) ;
- une stabilisation des dotations de l'Etat à + 0,3 M€ (+ 0,5 M€ pour la DGF) après une baisse de - 130,6 M€ sur la période 2013-2017

Les réalisations de recettes réelles d'équipement diminuent de - 16,4 M€ entre 2017 et 2018, soit - 27,9 %. Cette évolution est notamment liée aux écritures comptables particulières et liées à la cession du réseau THD en 2017 (19 M€) et d'un montant de subventions passant de 12,2 M€ en 2017 à 16,8 M€ en 2018.

L'évolution totale des recettes d'investissement est de - 8,4 M€, soit une variation par rapport à 2017 de - 9,8 % malgré une progression contenue de l'emprunt, supérieure à celle de 2017 (35 M€ vs 27 M€),

Synthèse des dépenses réelles				Var CA18/CA17		Var CA18/BP18		
M€	CA 2016	CA 2017	BP 2018	CA2018	en M€	en %	en M€	en %
Dépenses de gestion	875,2	910,5	937,6	894,3	-16,2	-1,8%	-43,3	-4,6%
Intérêts d'emprunt	6,9	7,1	7,1	6,7	-0,5	-6,3%	-0,4	-6,3%
Dépenses de fonctionnement avant péréquation	882,1	917,6	944,7	900,9	-16,6	-1,8%	-43,8	-4,6%
Ecritures de péréquation	81,0	43,8	49,8	49,6	5,7	13,1%	-0,2	-0,4%
Dépenses de fonctionnement après péréquation	963,1	961,4	994,5	950,5	-10,9	-1,1%	-44,0	-4,4%
Dépenses d'équipement	192,8	292,7	382,9	285,3	-7,4	-2,5%	-97,6	-25,5%
Remboursement d'emprunt en capital	18,1	20,3	24,5	24,5	4,2	20,6%	0,0	-0,2%
Dépenses d'investissement	210,9	313,0	407,4	309,7	-3,3	-1,0%	-97,6	-24,0%
Total	1 174,0	1 274,4	1 401,9	1 260,3	-14,2	-1,1%	-141,6	-10,1%

Les dépenses de fonctionnement sont en baisse de - 10,9 M€, soit - 1,1 % par rapport à l'année 2017. Les dépenses réelles de fonctionnement hors péréquation diminuent quant à elles de - 16,6 M€ (- 1,8 %) entre 2017 et 2018. Cette variation s'explique par une diminution des dépenses de solidarités (- 21,5 M€) compte tenu des effets des rattachements effectués en fin d'exercice 2017 supérieurs à ceux de 2018. En parallèle, on constate une hausse des dépenses liées au RSA (+ 6,8 M€), des charges à caractère général (+ 4 M€) et de la masse salariale (+ 1,2 M€). Le détail de ces évolutions sera précisé dans la seconde partie du présent rapport.

Avec la prise en compte du remboursement de la dette, le montant des dépenses d'équipement passe de 313 M€ à 309,7 M€ entre 2017 et 2018 (- 1 %). **Hors dette, les réalisations des dépenses réelles d'équipement sont en diminution de - 7,4 M€, soit - 2,5 % entre 2017 et 2018.** Les dépenses directes sont en augmentation de + 34,8 M€ par rapport à 2017 en raison principalement de l'acquisition du bâtiment Alpha à Guyancourt pour 31,3 M€. Toutefois cette progression est atténuée par une diminution des travaux (- 9,2 M€), des subventions versées (- 4,8 M€) et deux opérations ciblées en 2017, à savoir la cession du réseau THD pour 23,8 M€ et le remboursement du plan de relance du FCTVA de 2015 pour 7,6 M€ dont c'était la seconde année de remboursement.

Focus ODEDEL¹

La LPFP 2018-2022 a accentué les efforts demandés aux administrations publiques locales pour participer à la réduction du déficit de l'Etat à travers :

- la limitation de l'évolution des dépenses de fonctionnement à +1,2 % (assortie de sanctions en cas de non-respect).
- la réduction de l'encours de dette des collectivités territoriales de 13 Md€ (non assortie de sanction).

Comme la majorité des départements (54 %), le Département des Yvelines a refusé de signer le « contrat » assorti à cette LPFP en raison :

- de sa forte maîtrise des dépenses de fonctionnement : le Département des Yvelines est engagé depuis 2014 dans une démarche de maîtrise de ses coûts de fonctionnement lui permettant d'être le département le moins dépensier de France ;
- de son faible niveau d'endettement ;
- de la nécessité d'investir sur les territoires et donc de faire appel à un niveau raisonnable d'endettement ;
- du pilotage de cette réforme (absence de dialogue, sanction financière que le contrat soit ou non signé).

Le Département s'est vu notifié une évolution annuelle de 1,2 % de ces dépenses réelles de fonctionnement tel qui suit :

DRF 2017	Max DRF 2018	Max DRF 2019	Max DRF 2020
909, 6 M€	920, 6 M€	931, 6 M€	942, 8 M€

Ainsi, pour l'exercice 2018, la Préfecture a estimé le niveau de dépenses de fonctionnement retraitées du Département à 889,4 M€ lui permettant de respecter l'ODEDEL avec un écart de 31,2 M€ en-dessous de l'objectif fixé.

Le Département des Yvelines prouve à nouveau ses efforts de gestion et sa capacité à maîtriser ses dépenses de fonctionnement.

¹ Objectif d'évolution des dépenses locales

1.2. Présentation des résultats du compte administratif 2018

Au cours de l'exercice 2018, les **dépenses et les recettes de fonctionnement** ont été exécutées ainsi :

Titres de recettes émis :	1 242,5 M€
Mandats émis :	1 083,1 M€
(A) Résultat de l'exercice (Excédent) :	159,4 M€

Compte-tenu du résultat cumulé du compte administratif 2017 qui faisait apparaître un excédent net de 194,5 M€, après affectation comptable, le résultat à la clôture de l'exercice 2018 se présente comme suit :

(B) Résultat au 31 décembre 2017 (excédent) :	194,5 M€
(C) = (A) + (B) Résultat de clôture de la section de fonctionnement :	353,9 M€

Au cours de l'exercice 2018, les **dépenses et les recettes d'investissement** ont été exécutées ainsi :

Titres de recettes émis:	220,4 M€
Mandats émis :	337,3 M€
(D) Résultat de l'exercice (déficit) :	- 116,9 M€
(E) Résultat de clôture au 31 décembre 2017 (déficit) :	- 75,7 M€
(F) Couverture besoin de financement 2017	79,4 M€
(G) = D + E + F Résultat de clôture de la section d'investissement (déficit) :	- 113,2 M€

Solde sur reports - 5,5 M€

Résultat y compris reports = besoin de financement de l'investissement - 118,6M€

Compte tenu des résultats cumulés du compte administratif 2018, **le résultat de clôture du compte administratif 2018** se présente comme suit :

(C) Résultat de clôture de la section de fonctionnement :	353,9 M€
(G) Résultat de clôture de la section d'investissement :	- 113,2 M€
Résultat de clôture 2018 (avant reports):	240,7 M€
Reports de dépenses d'investissement	- 12,5 M€
Reports de recettes d'investissement	7 M€
Résultat après intégration des reports d'investissement et avant restes à réaliser de fonctionnement	235,2 M€

1.3. Niveaux d'épargne

Niveau d'épargne				Var CA18/CA17		Var CA18/BP18		
M€	CA 2016	CA 2017	BP 2018	CA2018	en M€	en %	en M€	en %
Recettes de fonctionnement	1 209,9	1 240,7	1 179,0	1 225,5	-15,3	-1,2%	46,5	3,9%
Dépenses de fonctionnement hors intérêts	956,2	954,3	987,4	943,9	-10,4	-1,1%	-43,5	-4,4%
EPARGNE GESTION	253,7	286,4	191,6	281,6	-4,8	-1,7%	90,0	47,0%
Intérêts	6,9	7,1	7,1	6,7	-0,5	-6,3%	-0,4	-6,3%
EPARGNE BRUTE	246,8	279,3	184,5	274,9	-4,4	-1,6%	90,4	49,0%
Capital	18,1	20,3	24,5	24,5	4,2	20,6%	0,0	-0,2%
EPARGNE NETTE	228,6	259,0	160,0	250,5	-8,6	-3,3%	90,5	56,6%

La diminution respective des recettes et des dépenses de fonctionnement entre 2017 et 2018 conduit à une réduction du niveau d'épargne de - 8,6 M€ (- 3,3 %).

La couverture de l'amortissement des immobilisations par l'épargne brute reste forte, cette dernière représentant 2,7 fois les dotations d'amortissements nets.

Couverture des amortissements par l'épargne				Var CA18/CA17		Var CA18/BP18		
M€	CA 2016	CA 2017	BP 2018	CA2018	en M€	en %	en M€	en %
Epargne brute (EB)	246,8	279,3	184,5	274,9	-4,4	-1,6%	90,4	49,0%
Amortissements des immobilisations	105,3	104,2	120,0	119,1	14,9	14,3%	-0,9	-0,7%
Amortissements de subventions versées	5,0	7,5	8,9	8,2	0,7	9,9%	-0,7	-7,9%
Neutralisation et régularisation	7,0	5,0	5,1	8,9	3,9	77,6%	3,8	74,0%
Dotations amortissements nette (DAN)	93,3	91,7	106,0	102,0	10,3	11,2%	-4,0	-3,7%
Couverture de la DAN (=EB/DAN)	2,6	3,0	1,7	2,7	-0,4	-11,5%	1,0	54,8%

2. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

2.1. Recettes de fonctionnement

Les **recettes réelles de fonctionnement 2018** s'élèvent à **1 225,5 M€**. Elles diminuent de - 15,3 M€ (- 1,2 %) avec une baisse des recettes fiscales (- 5,9 M€) et d'exploitation (- 9,7 M€) et une stabilisation des dotations de l'Etat (+ 0,3 M€).

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				Var CA18/CA17		Var CA18/BP18		
M€	CA 2016	CA 2017	BP 2018	CA2018	en M€	en %	en M€	en %
Dotations de l'Etat	73,5	36,5	36,8	36,7	0,3	0,8%	0,0	-0,1%
Recettes fiscales	961,6	1 040,4	1 006,2	1 034,5	-5,9	-0,6%	28,4	2,8%
Recettes d'exploitation	137,1	163,9	136,0	154,2	-9,7	-5,9%	18,1	13,3%
Total hors péréquation	1 172,2	1 240,7	1 179,0	1 225,5	-15,3	-1,2%	46,5	3,9%
Reprise sur provisions pour péréquation	37,7	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0	
Total des recettes réelles de fonctionnement	1 209,9	1 240,7	1 179,0	1 225,5	-15,3	-1,2%	46,5	3,9%

2.1.1. Les dotations de l'Etat

Dotations de l'Etat				Var CA18/CA17		Var CA18/BP18		
M€	CA 2016	CA 2017	BP 2018	CA2018	en M€	en %	en M€	en %
DGF	53,0	19,8	19,8	20,3	0,5	2,4%	0,5	2,4%
DGD	4,4	4,4	4,4	4,4	0,0	0,0%	0,0	0,0%
FCTVA	0,0	0,4	0,8	0,3	-0,2	-37,5%	-0,5	-66,8%
Compensations fiscales	5,4	3,7	3,7	3,7	0,0	-0,2%	0,0	0,4%
DCRTP	10,7	8,1	8,1	8,1	0,0	-0,3%	0,0	0,0%
Total des dotations de l'Etat	73,5	36,5	36,8	36,7	0,3	0,8%	0,0	-0,1%

La stabilisation des dotations de l'Etat à hauteur de + 0,3 M€ s'explique par une dotation globale de fonctionnement (DGF) en hausse de + 0,5 M€ par rapport à 2017, mais atténuée par une diminution du FCTVA de - 0,2 M€.

A l'instar de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle, la dotation globale de décentralisation (4,4 M€) et les compensations fiscales (3,7 M€), variables d'ajustement de l'enveloppe normée encadrant l'évolution des dotations versées par l'Etat aux collectivités locales, sont stables par rapport à 2017.

2.1.2. Les recettes fiscales

Recettes fiscales					Var CA18/CA17		Var CA18/BP18	
M€	CA 2016	CA 2017	BP 2018	CA2018	en M€	en %	en M€	en %
TFPB	320,5	325,6	332,2	330,5	4,9	1,5%	-1,7	-0,5%
CVAE	214,7	225,5	227,8	223,5	-1,9	-0,9%	-4,2	-1,9%
IFER	5,0	5,1	4,9	1,7	-3,4	-67,3%	-3,2	-66,1%
Reversement FNGIR	8,3	8,3	8,3	8,3	0,0	0,0%	0,0	0,0%
Fds compensation péréqué AIS	7,0	7,4	7,2	7,2	-0,2	-3,0%	0,0	-0,2%
Autres impôts et taxes directs	0,3	0,7	0,0	0,5	-0,2	-31,4%	0,5	
Impositions directes	555,7	572,6	580,4	571,6	-0,9	-0,2%	-8,8	-1,5%
Produit DMTO	311,2	356,7	330,0	361,3	4,7	1,3%	31,3	9,5%
Produit TSCA	62,4	77,7	66,0	68,8	-8,8	-11,4%	2,8	4,3%
Produit TICPE	11,6	12,4	10,7	10,9	-1,4	-11,5%	0,2	2,3%
Taxe sur l'électricité	12,9	13,6	13,3	13,3	-0,3	-2,3%	0,0	-0,4%
Taxe d'aménagement	7,8	7,6	5,8	8,5	0,9	12,0%	2,7	46,9%
Autres impôts et taxes	405,9	467,9	425,8	462,9	-5,0	-1,1%	37,1	8,7%
Total des recettes fiscales	961,6	1 040,4	1 006,2	1 034,5	-5,9	-0,6%	28,3	2,8%

a) La taxe foncière sur les propriétés bâties

Le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) est identique à celui de 2017 (12,58 %). Le produit de la TFPB encaissé en 2018 s'élève à 330,5 M€ (vs 325,6 M€ en 2017)². La diminution de - 1,7 M€ par rapport au BP18 s'explique par une notification de bases inférieure de 1 M€ à nos prévisions et d'une augmentation physique des bases de + 0,9 % contre + 1 % prévu au BP.

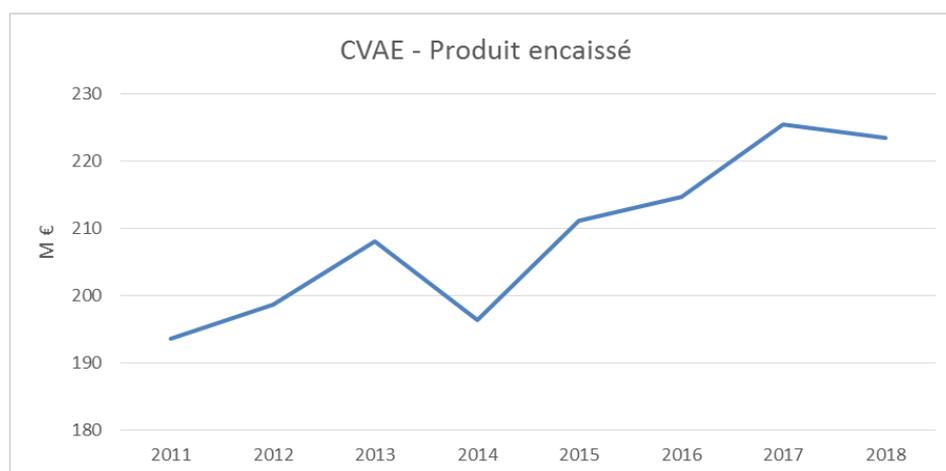
b) La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Le produit de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) de 223,5 M€ en 2018 est inférieur de - 1,9 % à l'estimation établie dans le cadre du budget primitif, et en diminution de -1,9 M€ par rapport à 2017, l'article 15 de la loi de Finances 2018 ayant modifié les règles de détermination de la base imposable de la CVAE³ pour les groupes.

Considérée comme une recette très volatile, ce montant correspond au montant versé à l'Etat par les entreprises yvelinoises en 2017 (acomptes versés par les entreprises en 2017 + régularisation au titre de 2016). Depuis 2011, la progression moyenne annuelle est néanmoins significative avec 5 M€ / an, soit + 2,4 % / an.

² Le produit encaissé correspond au produit attendu avec un taux de 12,58 %, auquel s'est ajoutée la perception de rôles complémentaires et supplémentaires.

³ Suite à décision du Conseil constitutionnel du 19 mai 2017, à compter du 1^{er} janvier 2018, les sociétés membres d'un groupe économique doivent déterminer leur taux de CVAE en fonction du niveau du chiffre d'affaires de ce même groupe (pour être qualifié de membre d'un groupe économique, la société mère doit détenir directement ou non au moins 95% du capital de la société).



c) Les droits de mutation

L'année 2018 a été marquée par un léger accroissement des transactions immobilières, favorisé par la conjoncture économique (taux d'intérêts bas et prix de l'immobilier stable). **Les recettes des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) ont ainsi progressées de + 1,3 % passant de 356,7 M€ en 2017 à 361,3 M€ en 2018** (pour une prévision de 330 M€ au BP 2018). Cette hausse s'est matérialisée lors du second trimestre :

- 1er semestre : diminution de - 5 % des encaissements par rapport à 2017 (146,7 M€ en 2018 vs 154,6 M€) ;
- 2nd semestre : hausse de + 6% par rapport à 2017 (214,7 M€ vs 202,0 M€).

d) Les autres recettes fiscales

Le produit de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) s'élève à 1,7 M€ en nette diminution de - 3,4 M€ (- 67,3 %) par rapport à 2017 du fait de la fermeture de la centrale de Porcheville ayant entraîné une perte de recette de 3,5 M€ par rapport à 2017.

Depuis 2014, dans le cadre du financement des allocations individuelles de solidarité (AIS), l'Etat a décidé de transférer la part « Etat » des frais de gestion de la taxe foncière aux Départements⁴. Le Département des Yvelines a perçu à ce titre 7,2 M€ en 2018 contre 7,4 M€ en 2017.

La taxe sur les conventions d'assurance (TSCA) destinée au financement des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS), et à la compensation des transferts de compétence issus de l'acte II de la décentralisation⁵, au même titre que la part « complémentaire » de la taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques (TICPE), s'établissent respectivement à :

- 68,8 M€ pour la TSCA en diminution de - 8,8 M€ (- 11,4%), baisse significative faisant suite à une campagne de régularisation intervenue en 2017 par les services fiscaux, et
- 10,9 M€ pour la TICPE, en diminution de - 1,4 M€ (- 11,5 M€) par rapport au réalisé 2017.

La taxe sur les consommations finales d'électricité s'élève à 13,3 M€ en diminution de - 2,3 % par rapport à 2017, mais reste au-dessus de la moyenne de 13,0 M€ constatée ces trois dernières années.

⁴ Cette recette est dénommée « fonds de compensation péréquée ». 70 % de cette recette transférée vise un objectif de compensation des « restes à charge » en matière d'AIS. Les 30 % restants sont redistribués en fonction d'un indice synthétique de ressources composé du revenu par habitant et de la proportion de bénéficiaires d'allocations individuelles de solidarité par département.

⁵ loi du 13 août 2004.

Enfin, le produit de la taxe d'aménagement 2018 s'élève à 8,5 M€ en augmentation de + 12,0 % au regard du réalisé 2017 pour partie liée à une augmentation du tarif au m² de 3% (suivant l'arrêté du 21/12/18 relatif à l'actualisation annuelle des tarifs pour le mètre carré de taxe d'aménagement – article L.331-11 du code de l'urbanisme).

2.1.3. Les recettes d'exploitation

Recettes d'exploitation M€	CA 2016	CA 2017	BP 2018	CA2018	Var CA18/CA17		Var CA18/BP18	
					en M€	en %	en M€	en %
TICPE - RSA/RMI	52,7	52,7	52,6	52,7	0,0	0,0%	0,1	0,1%
FMDI - RSA/RMI	6,1	6,0	6,0	5,9	0,0	-0,8%	-0,1	-1,0%
Allocations forfaitaires - RSA/RMI	0,9	2,5	1,3	1,3	-1,2	-48,6%	0,0	-2,5%
Dotations versées au titre de l'APA	17,6	18,8	19,0	20,5	1,7	8,9%	1,5	7,7%
Dotations versées au titre de la PCH	10,0	9,8	10,0	10,0	0,2	1,9%	0,0	-0,1%
Dotations versées au titre de la MDPH	1,2	1,3	1,2	1,3	0,0	-1,7%	0,0	0,5%
Atténuation de charges	2,6	2,3	2,1	2,6	0,3	12,8%	0,5	25,4%
Autres produits de gestion courante	21,0	21,7	23,9	20,5	-1,2	-5,6%	-3,4	-14,1%
Produits des services, du domaine	7,4	7,8	7,5	7,9	0,1	1,0%	0,4	5,2%
Cessions	4,4	24,8	0,0	10,1	-14,8	-59,4%	10,1	-
Produits exceptionnels et autres	13,2	16,1	12,3	21,4	5,3	33,0%	9,1	73,4%
Total des recettes d'exploitation	137,1	163,9	136,0	154,2	-9,7	-5,9%	18,1	13,3%

Les recettes d'exploitation encaissées en 2018 sont inférieures de - 9,7 M€ (-5,9 %) par rapport à 2017 compte tenu d'une diminution des recettes de cessions de - 14,8 M€ (soit - 59,4 %), notamment liée à la cession du réseau THD intervenue en 2017 (23,8 M€).

Par rapport à 2017, les ressources transférées pour la gestion du RSA - la taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques (TICPE) et le Fonds de Mobilisation Départementale pour l'Insertion (FMDI) sont stables (58,6 M€).

Les participations de la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), perçues en compensation des dépenses d'allocation personnalisée d'autonomie (APA), de prestation de compensation du handicap (PCH) et des maisons départementales pour les personnes handicapées (MDPH), sont en augmentation de + 2,1 M€ (34,4 M€ en 2018 contre 32,3 M€ en 2017, soit une progression de + 6 %).

Les produits de gestion courante, du domaine et des services comprennent principalement :

- les produits des loyers des immeubles,
- les redevances pour occupation du domaine public,
- les remboursements de travaux effectués pour le compte des communes,
- le fonds de rémunération des personnels des demi-pensionnaires des collèges,
- la participation du personnel aux chèques restaurant et diverses participations.

Ils s'établissent à 28,4 M€ en diminution de - 1,1 M€ par rapport à 2017.

2.1.4. La péréquation entre départements

Péréquation					Var CA18/CA17		Var CA18/BP18	
M€	CA 2016	CA 2017	BP 2018	CA2018	en M€	en %	en M€	en %
Fds DMTO versé	28,4	31,1	36,0	35,7	4,5	14,6%	-0,3	-0,9%
Fds solidarité départemental versé	5,7	6,2	7,2	7,1	0,9	14,6%	-0,1	-0,9%
Fds CVAE versé	6,0	4,2	4,3	4,3	0,1	2,0%	0,0	0,7%
Fds solidarité IDF versé	2,3	2,3	2,3	2,5	0,2	9,2%	0,2	7,1%
Total Prélèvements	42,3	43,8	49,8	49,6	5,7	13,1%	-0,2	-0,4%
Provision fonds	38,7	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0	
Reprise sur provision pour péréquation	37,7	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0	
Charge nette de péréquation	43,3	43,8	49,8	49,6	5,7	13,1%	-0,2	-0,4%

Comptabilisée en dépense, la charge de péréquation se traduit par un prélèvement sur les ressources. Le Département des Yvelines est un contributeur net aux différents dispositifs puisqu'il ne bénéficie d'aucun reversement.

Le prélèvement sur les DMTO s'est élevé à 35,7 M€ en 2018 contre 31,1 M€ en 2017 soit une progression de + 4,5 M€ (+ 14,6 %). Cette hausse est liée à la progression des produits de DMTO entre 2016 et 2017. Le fonds national a atteint un niveau record de 772,3 M€, dont 120 M€ ont été mis en réserve par le Comité des Finances Locales en accord avec l'ADF.

Le prélèvement sur la CVAE s'établit à 4,3 M€ en 2018, en hausse de + 0,1 M€ soit + 2 % par rapport à 2017.

Le montant du prélèvement au titre du fonds de solidarité de la région Ile-de-France augmente de + 0,2 M€ par rapport à 2016 et 2017, pour s'établir à 2,5 M€.

A l'instar de 2017, compte tenu de la stabilisation des contributions aux dispositifs de péréquation entre les départements, il n'a pas été constitué de provisions pour assurer le financement des prélèvements 2019 sur les produits 2018 de DMTO et de CVAE.

2.2. Dépenses de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement par mission (masse salariale répartie par mission)

Entre 2017 et 2018, les dépenses de fonctionnement montrent une diminution de - 10,9 M€, soit - 1,1 %. Cette variation s'explique en particulier par une diminution des dépenses de solidarité (- 21,5 M€), notamment dans les domaines des personnes âgées (- 8,2 %), des personnes handicapées (- 6,1 %) et des familles en difficultés (- 12,9 %), compte tenu des effets des rattachements comptables effectués en fin d'exercice 2017 et 2018.

L'augmentation de 9 M€ des dépenses de la mission D correspond en grande partie à des transferts d'effectifs au sein des fonctions support (Direction des Archives initialement en mission C, finalisation du regroupement des équipes comptables et budgétaires à la Direction des Finances par exemple).

Missions - en M€	CA 2016	CA 2017	CA 2018	Ecart 2018 vs 2017	Variation %	Ecart 2018 vs 2016	Variation %
A- Développement et attractivité territoriale	74,1	69,3	68,2	-1,1	-1,6 %	-5,9	-7,9 %
B- Solidarité et action sociale	601,2	629,4	607,9	-21,5	-3,4 %	6,8	1,1 %
C- Education, formation, jeunesse, culture et sport	146,3	147,7	150,5	2,7	1,9 %	4,1	2,8 %
D- Gestion publique départementale	141,5	114,9	123,9	9,0	7,8 %	-17,6	-12,4 %
TOTAL	963,1	961,4	950,5	-10,9	-1,1 %	-12,6	-1,3 %

2.2.1. Mission A – Développement et attractivité territoriale

Politique - en M€	CA 2016	CA 2017	CA 2018	Ecart 2018 vs 2017	Variation %	Ecart 2018 vs 2016	Variation %
A01 Attractivité des territoires	0,1	0,3	0,6	0,3	93,0 %	0,5	347,6 %
A02 Solidarité territoriale	0,5	0,5	1,0	0,5	101,1 %	0,5	91,6 %
A03 Mobilité durable	41,8	39,1	39,9	0,8	1,9 %	-1,9	-4,6 %
A04 Environnement	1,9	1,8	1,3	-0,5	-25,8 %	-0,5	-29,2 %
A05 Logements	8,0	8,7	7,9	-0,8	-9,0 %	-0,1	-1,8 %
A06 Attractivité économique	3,5	1,5	1,3	-0,2	-15,9 %	-2,2	-63,0 %
A07 Rayonnement local	2,4	2,5	3,3	0,8	29,9 %	0,9	35,9 %
TOTAL MISSION A	58,3	54,5	55,3	0,8	1,5 %	-3,0	-5,1 %
Masse salariale	15,8	14,9	12,9	-2,0	-13,2 %	-2,9	-18,3 %
TOTAL MISSION A avec MS	74,1	69,3	68,2	-1,1	-1,6 %	-5,9	-7,9 %

Les crédits consacrés à la mission A hors masse salariale en 2018 (55,3 M€) sont en augmentation par rapport à 2017 de + 0,8 M€ (soit + 1,5 %), essentiellement liée à la carte Améthyste. Ces crédits concernent principalement l'entretien et l'exploitation des routes départementales, la participation au STIF, les aides au transport des familles (cartes Améthyste et transports scolaires), ainsi que le fonds de solidarité logement pour les familles en difficultés.

La masse salariale affectée à la mission A en 2018 (incluant la masse salariale des mises à disposition de personnel de l'EPI 78/92 ; 12,9 M€) est en diminution par rapport à 2017 (- 2 M€, soit - 13,2 %), compte tenu du changement d'affectation analytique des dépenses de personnel de la Direction de l'Environnement - mission A, vers la Direction de l'Attractivité et Qualité de Vie située en mission B.

A01 Attractivité des territoires

Les crédits de fonctionnement consacrés à l'attractivité des territoires se sont élevés en 2018 à 0,6 M€, soit + 0,3 M€ par rapport à 2017.

Ils comprennent notamment les dépenses consacrées à l'ingénierie des opérations d'intérêt national Seine-Aval pour 0,4 M€ confiée à l'EPAMSA - Etablissement Public d'Aménagement Seine Aval (en hausse de + 0,2 M€ par rapport à 2017 compte tenu du versement de deux années de contribution sur 2018), ainsi que l'adhésion au Forum Métropolitain Grand Paris pour 0,1 M€.

A02 Solidarité territoriale

En 2018, 1 M€ a été consacré en fonctionnement à l'aide au bloc communal (crédits en augmentation de + 0,5 M€ par rapport à 2017) à travers le financement de l'Agence départementale d'aide aux communes, IngénierY', dont la mission est de faciliter la réalisation des projets des communes de moins de 2 000 habitants. La subvention à IngénierY' a doublé par rapport à 2017. L'agence s'est ainsi vue confiée en 2018 la gestion des aides au patrimoine communal jusqu'à présent gérées par le Département.

A03 Mobilité durable

39,9 M€ ont été consacrés à cette politique en 2018, soit une augmentation de + 0,8 M€ (+ 1,9 %) par rapport aux dépenses réalisées en 2017. Ces crédits ont permis de financer notamment:

- **Ile-de-France Mobilités** à hauteur de 20,3 M€ (+ 0,2 M€, soit + 0,8 % par rapport à 2017) avec une augmentation qui correspond à la revalorisation annuelle d'IdF Mobilités ;
- les **transports scolaires** pour 6,4 M€, soit - 0,1 M€ par rapport à 2017 ;
- les cartes de **transports Améthyste** pour 6,7 M€, soit + 1,2 M€ par rapport aux crédits 2017 (+ 20,7 %), compte tenu de la hausse du nombre de bénéficiaires et des augmentations tarifaires imposées par IDF Mobilités. En contrepartie, une recette (participation des bénéficiaires et d'IdF Mobilités) est enregistrée en 2018 (0,9 M€) pour un montant supérieur à celui enregistré en 2017 (0,6 M€) ;
- **l'entretien et l'exploitation des routes départementales** confiés à l'établissement public interdépartemental (EPI) depuis avril 2017 pour 5,5 M€, stable (- 0,2 M€) par rapport aux crédits 2017. Cette contribution à l'EPI 78/92 permet d'assurer un niveau d'entretien régulier et d'optimiser ainsi la durée de vie des chaussées ;
- les bâtiments des centres d'exploitation routiers pour 0,6 M€.

A noter : le parc de matériel automobile (0,5 M€ en 2017) est désormais regroupé dans le programme « flotte automobile » au sein de la mission D.

A04 Environnement

Avec 1,3 M€, les dépenses de fonctionnement 2018 consacrées à cette politique sont en diminution par rapport à 2017 (- 0,5 M€) et ont permis de financer :

- les espaces naturels sensibles pour 0,6 M€ (- 0,1 M€), comprenant les forêts départementales (0,1 M€), l'entretien des sites départementaux (0,2 M€), ainsi que la subvention à l'Agence des Espaces Verts (0,2 M€) ;
- les parcs naturels régionaux de Chevreuse et du Vexin pour 0,3 M€ correspondant aux soldes des programmes antérieurs à 2018 (soit - 0,3 M€ par rapport à 2017 suite à la reprise de leur gestion par la Région en 2018) ;
- les berges de Seine dont l'entretien est confié au syndicat mixte d'aménagement des berges de la Seine et de l'Oise (SMSO) : 0,3 M€ (crédits stables) ;
- les participations aux syndicats mixtes dans le domaine de l'eau (COBAHMA, SMAGER) : 0,2 M€ (crédits stables).

En parallèle, 9,4 M€ de recettes ont été perçues en 2018 (+ 1,1 M€, soit + 12,8 % par rapport à 2017), dont 8,6 M€ au titre de la taxe d'aménagement⁶ (en hausse de + 1 M€ mais qui fera l'objet en 2019 d'une régularisation d'indus pour 2,4 M€) et 0,7 M€ de recettes en provenance de l'Inspection Générale des Carrières (+ 0,2 M€ par rapport à 2017).

A05 Logements

Les dépenses consacrées aux aides au logement s'élèvent à 7,9 M€ en 2018, soit une baisse de - 0,8 M€, soit - 9 %, par rapport à 2017. Elles se décomposent ainsi :

⁶ dont l'utilisation vise en particulier à financer les dépenses d'investissement au profit des espaces naturels sensibles.

- 6 M€ (crédits en hausse de 0,4 M€) dédiés au plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD) permettant d'aider les familles en difficulté à accéder à un logement ou à y rester. Ce plan comprend le FSL - Fonds Solidarité Logement (4,2 M€) et le financement de partenaires associatifs conduisant des actions d'accompagnement liées au logement (1,8 M€) ;
En parallèle, 1,9 M€ de recettes a été perçu au titre du FSL en 2018 (+ 0,9 M€ de recette par rapport à 2017) ;
- 0,8 M€ reversés au titre de la taxe d'aménagement au CAUE (dépenses stables) et 0,1 M€ reversé pour les restitutions de taxe d'aménagement (- 0,5 M€ par rapport à 2017 qui avait enregistré une restitution exceptionnelle ponctuelle) ;
- 0,5 M€ pour le programme d'amélioration et de réhabilitation des logements des particuliers « Habiter Mieux » (soit une baisse de - 0,7 M€ par rapport à 2017, correspondant à une volumétrie moins importante de dossiers facturés, l'année 2017 ayant été une année exceptionnelle comportant des reports de 2016) ;
- 0,4 M€ pour le programme d'adaptation de l'habitat des personnes en situation de perte d'autonomie confiée à SOLIHA (personnes âgées et handicapées) (dépenses stables) ;
- 0,1 M€ pour l'agence départementale pour l'information sur le logement (ADIL) (dépenses stables).

A06 Attractivité économique

Les dépenses prévues pour cette politique se sont élevées à 1,3 M€ en 2018, en diminution de - 0,2 M€ par rapport à 2017. Elles comprennent principalement :

- 0,9 M€ dédié au numérique, soit - 0,1 M€ par rapport à 2017 :
 - 0,5 M€ pour l'extension du réseau haut débit au sein des collèges ;
 - 0,4 M€ d'adhésion au SMO Yvelines Numérique ;
- 0,2 M€ dédié au tourisme (+ 0,2 M€ par rapport à 2017). Pour mémoire, le comité départemental du tourisme a été ré-internalisé au sein des services départementaux en 2017 ;
- 0,1 M€ d'aides aux agriculteurs, soit - 0,3 M€ par rapport à 2017, suite au versement d'une aide exceptionnelle en 2017.

A07 Rayonnement local

Les dépenses 2018 (3,3 M€) comprennent diverses actions de promotion et de communication événementielle notamment dans les domaines culturels, sportifs, économiques et jeunesse. Elles sont en hausse de + 0,8 M€ par rapport à 2017 (dont + 0,3 M€ lié à l'événement Ryder's Cup).

2.2.2. Mission B – Solidarité et action sociale

Politique - en M€	CA 2016	CA 2017	CA 2018	Ecart 2018 vs 2017	Variation %	Ecart 2018 vs 2016	Variation %
B01 Sites territorialisés : PAT, MDPH, TAD	16,8	16,1	17,4	1,2	7,5 %	0,6	3,5 %
B02 Personnes âgées	77,2	87,2	80,0	-7,2	-8,2 %	2,9	3,7 %
B03 Personnes handicapées	172,2	186,9	175,5	-11,5	-6,1 %	3,3	1,9 %
B04 Familles en difficulté	2,6	3,5	3,1	-0,5	-12,9 %	0,5	20,3 %
B05 Aide sociale à l'enfance	125,5	124,1	115,8	-8,3	-6,7 %	-9,7	-7,7 %
Dont Assistants Familiaux	12,3	13,0	13,2	0,2	1,5 %	0,9	7,5 %
B06 PMI et santé	2,5	2,2	2,2	0,0	-1,3 %	-0,4	-14,6 %
B07 RSA et insertion	135,3	136,8	142,8	6,0	4,4 %	7,5	5,5 %
Dont CUI	1,8	4,6	3,6	-1,0	-21,3 %	1,8	n.s.
B08 Coopération internationale	1,6	1,7	1,6	-0,2	-10,0 %	0,0	-0,7 %
TOTAL MISSION B	533,6	558,7	538,2	-20,5	-3,7 %	4,7	0,9 %
Masse salariale (hors CUI et assistants familiaux)	67,6	70,7	69,7	-1,0	-1,5 %	2,1	3,2 %
TOTAL MISSION B avec MS	601,2	629,4	607,9	-21,5	-3,4 %	6,8	1,1 %

Les dépenses consacrées à cette mission portent principalement sur les allocations individuelles de solidarité (AIS) : APA, PCH, RSA ; sur le financement de l'hébergement des personnes âgées et handicapées ainsi que sur l'aide sociale à l'enfance. Les dépenses de solidarité diminuent de - 3,7 % entre 2017 et 2018 notamment du fait des effets des rattachements effectués en fin d'exercice, en particulier les aides aux personnes âgées, aux personnes handicapées et aux familles en difficultés.

Les dépenses de personnel (services de la DGA solidarité et des TAD) hors CUI et hors assistants familiaux⁷, sont en diminution de - 1 M€ par rapport au CA 2017 soit - 1,5 % compte tenu :

- des moyens importants mis en œuvre au sein des équipes des territoires d'action départementale (TAD) intervenus entre 2016 et 2017 (+ 2,4 M€) ; qui constitue un « pic » par rapport à 2017/2018 (- 1,8 M€) ;
- de la réorganisation des directions de missions avec la mise en place d'équipes spécialisées en interne afin d'améliorer l'efficacité de nos actions et d'optimiser nos dépenses sociales (+ 0,8 M€ par rapport à 2017).

En intégrant les CUI (3,6 M€ de masse salariale) et les assistantes familiales (13,2 M€ de masse salariale 2018), la masse salariale du social atteint 86,5 M€ et représente la moitié de la masse salariale du Département avec + 0,2 M€ pour les assistants familiaux et - 1 M€ pour les CUI. Cette baisse s'explique par la diminution du nombre de CUI travaillant pour le Département de - 81 ETP moyens (de 367 en 2017 à 286 en 2018), le Département ayant atteint le nombre maximal de contrats aidés subventionnés par l'Etat courant 2018.

B01 Sites territorialisés

Avec 17,4 M€, le CA 2018 est en hausse par rapport au CA 2017 (+ 1,2 M€, soit + 7,5 %).

Ces dépenses portent sur les participations versées aux Pôles Autonomie Territoriaux (PAT) qui regroupent depuis le 1^{er} janvier 2017 les anciennes coordinations handicap (CHL), autonomie (CGL) et les équipes médico-sociales (EMS). Ces dépenses portent également sur le reversement de la dotation de la CNSA encaissée par le Département et reversée à la Maison Départementale des personnes handicapées (MDPH) ainsi que sur les dépenses de fonctionnement des bâtiments sociaux (TAD, PMI).

11,4 M€ ont été consacrés aux :

- PAT : 10,1 M€, en diminution de - 0,5 M€ par rapport à 2017 (- 4,7 %) compte tenu de la mutualisation des anciennes coordinations et de leur regroupement (passage de 9 à 6 territoires) ;
- MDPH : 1,3 M€ (crédits en stables par rapport à 2017).

La gestion immobilière des sites sociaux territorialisés (TAD, PMI) s'élève à 6 M€ (+ 1,7 M€ par rapport à 2017). De nouvelles locations plus adaptées aux PMI et aux services des TAD ont été privilégiées afin de permettre des conditions de travail et d'accueil plus modernes, plus accessibles et si possible mutualisées, notamment dans l'attente de bâtiments neufs ou réhabilités.

En recettes, 5,7 M€ ont été perçus en 2018 (+ 2,8 M€, soit + 94 % par rapport à 2017). Cette hausse correspond notamment aux excédents de résultat des PAT de 2017. Les autres recettes comprennent la dotation de la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) pour 1,3 M€ et le remboursement de frais et de personnel par la MDPH (1,5 M€).

B02 Personnes âgées

En 2018, 80 M€ ont été consacrés aux personnes âgées (PA) soit une baisse de - 7,2 M€ par rapport à 2017 (- 8,2 %) mais + 2,9 M€ par rapport à 2016 (soit + 1,8% en moyenne annuelle entre 2016 et 2018). Cette diminution s'explique notamment par les écritures de rattachements passées en 2017.

⁷ Le recrutement des CUI émerge directement dans la politique B07 de mise en emploi des bénéficiaires du RSA et les assistants familiaux dans la politique B05 d'aide sociale à l'enfance.

Les aides à l'**hébergement des personnes âgées en établissements** (APA en établissement et aide sociale à l'hébergement des PA) **représentent la majorité des crédits alloués à cette politique, avec 43,3 M€** (- 8,3 M€ par rapport à 2017). Cette politique comprend :

- l'accueil des PA en établissements (aide sociale à l'hébergement - ASH) : 18,7 M€, soit - 8,1 M€ par rapport à 2017. La mise en place des rattachements en 2017 explique la quasi-totalité de cette baisse (8,2 M€ ont été rattachés pour la première fois fin 2017). Hors effets des rattachements 2017 et 2018, cette diminution est beaucoup moins marquée, de l'ordre de - 1 M€, correspondant à la baisse du nombre de bénéficiaires (- 5,2% entre décembre 2017 et décembre 2018).
- la prestation APA en établissements : 24,8 M€ en diminution de - 0,2 M€ par rapport à 2017 (- 0,8 %), principalement du fait de la réduction de - 0,7 % du nombre de bénéficiaires entre 2017 et 2018.

Le **maintien à domicile des personnes âgées par le versement de l'APA à domicile représente 31,7 M€**, soit une diminution de - 0,1 M€ par rapport à 2017 qui s'explique par :

- un effet volume à la baisse : le nombre de bénéficiaires entre 2017 et 2018 diminue de - 0,4 % (avec 6 745 bénéficiaires en décembre 2018) ;
- un effet prix à la hausse : l'augmentation du coût moyen mensuel de l'APA à domicile passe de 378,36 € en 2017 à 382,24 € en 2018 du fait de la loi ASV, qui a modifié la formule de calcul de la participation du bénéficiaire qui devient plus favorable pour les usagers ;
- globalement les deux effets se sont compensés.

D'autres aides à domicile sont également proposées aux personnes âgées à hauteur de 4,2 M€ (services d'aide à domicile, accueil de jour...). Ces dépenses sont en hausse par rapport à 2017 (+ 1,3 M€) du fait de la mise en place progressive de la Conférence des financeurs⁸.

Enfin, le Département a mené des actions de **lutte contre l'isolement des personnes âgées** à hauteur de 0,9 M€ (en baisse de - 0,1 M€ par rapport à 2017) avec notamment 0,3 M€ pour le dispositif Yvelines Etudiant Séniors (YES), 0,3 M€ pour la téléassistance et 0,2 M€ pour la lutte contre la maltraitance confiée à l'Association Gérontologique des Yvelines - AGY.

En recettes, 31,1 M€ sont réalisées au CA 2018 (+ 0,8 M€, soit + 2,6 % par rapport à 2017), comprenant :

- 20,5 M€ de fonds de financement de l'APA (en hausse de + 1,7 M€ par rapport à 2017, soit + 8,9 %) ;
- 8,2 M€ de recettes usagers (en baisse de - 0,4 M€ par rapport à 2017 soit - 5,6 %) ;
- 1 M€ pour la conférence des financeurs ;
- 1 M€ de la CNSA pour le financement des plateformes de services à domicile ;
- 0,4 M€ pour la mise en œuvre du forfait autonomie.

B03 Personnes handicapées

Avec un total de 175,5 M€, les dépenses au profit des personnes handicapées sont en baisse de - 11,5 M€ par rapport à 2017 (- 6,1 %), **mais en augmentation de + 3,3 M€, soit + 0,9 % en moyenne annuelle, entre 2016 et 2018.**

- **123 M€** ont été consacrés à l'**hébergement des personnes handicapées en établissements** (PCH, ACTP et aide sociale à l'hébergement) : dépenses en diminution de - 12,1 M€ par rapport à 2017 :

⁸ Installée le 27 juin 2016, la conférence des financeurs continue de monter en charge dans le financement des actions de prévention.

- l'**aide sociale à l'hébergement aux PH (ASH)** représente 121 M€, soit une diminution de - 12,3 M€ par rapport à 2017 compte tenu des rattachements de charges à l'exercice 2017 plus importants qu'en 2018.
 - les **prestations PCH-ACTP en établissements** s'établissent à 1,9 M€ et sont en hausse de + 0,1 M€ par rapport à 2017 (+ 6,8 %) en raison de la hausse globale du nombre de bénéficiaires entre 2017 et 2018 (+ 3,4 % pour la PCH enfant entre décembre 2017 et décembre 2018, - 6,6 % pour l'ACTP et + 2,7 % pour la PCH adulte).
- **52,6 M€** ont été consacrés au **maintien des personnes handicapées à domicile** : en hausse de + 0,7 M€ (+ 1,4 %) par rapport à 2017 :
- la **prestation de compensation du handicap à domicile** (PCH) et l'ex-ACTP (allocation compensation tierce personne) représentent une dépense de 37,4 M€ (+ 1,4 M€ par rapport à 2017 soit + 3,8 %) :
 - prestation de compensation du handicap adulte : 27,4 M€ (+ 0,9 M€ soit + 4,2 % par rapport à 2017) du fait d'une hausse du nombre de bénéficiaires (de 2 698 à 2 796, soit + 3,6 % entre décembre 2017 et décembre 2018) ;
 - allocation compensatrice tierce personne⁹ (ACTP) : 4,8 M€ (- 0,2 M€, soit - 3,5 % par rapport à 2017) en raison d'une tendance à la baisse du nombre de bénéficiaires en 2018 (598 bénéficiaires en décembre 2017 pour 557 en décembre 2018, soit - 6,9 %) ;
 - prestation de compensation du handicap enfant : 5 M€ (+ 0,4 M€ soit + 7,9% par rapport à 2017) du fait en partie d'une hausse du nombre de bénéficiaires (de 407 à 414, soit + 1,7 % entre décembre 2017 et décembre 2018).
 - les autres **aides à domicile pour les PH** s'élèvent à **12,1 M€** (dépenses en baisse de - 0,8 M€ par rapport à 2017, soit - 6,5 %) et comprennent principalement :
 - les services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) et services d'adaptation spécialisée : 5,1 M€ (soit - 0,3 M€ par rapport à 2017) ;
 - les plateformes de services¹⁰ : 3,8 M€ (soit - 0,1 M€ par rapport à 2017) ;
 - les services d'accueil de jour : 2,4 M€ (soit - 0,1 M€ par rapport à 2017) ;
 - l'accueil familial : 0,6 M€ (stable) ;
 - les aides ménagères au titre de l'aide sociale légale : 0,2 M€ (- 0,1 M€ par rapport à 2017) ;
 - les actions de **lutte contre l'isolement** représentent 3,1 M€, soit une hausse de + 0,2 M€ par rapport à 2017, avec essentiellement le dispositif de transport PAM (3,1 M€) dont le coût augmente sensiblement avec la mise en place à partir d'octobre 2018 d'un nouveau marché dans le cadre duquel les tarifs ont augmenté.

En recettes, 18,6 M€ ont été perçus en 2018 (en baisse de - 0,6 M€, soit - 2,9 % par rapport à 2017) avec principalement :

- 10 M€ de fonds de financement de la PCH ;
- 5,5 M€ de contributions de la part des bénéficiaires ;
- 2,9 M€ de financements de la région Ile-de-France et d'IDF Mobilités pour le transport PAM des personnes à mobilité réduite.

⁹ Cette prestation n'est plus attribuée depuis l'instauration de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH). Toutefois, les droits restent ouverts aux anciens bénéficiaires auxquels il est proposé à chaque renouvellement le choix entre la PCH et l'ACTP.

¹⁰ Il s'agit des 3 plateformes de services créées en 2016 dans le cadre d'un appel à projet visant à mutualiser certains SAVS, Centre d'accueil de jour (CAJ) et Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH).

B04 Familles en difficulté

Pour l'année 2018, 3,1 M€ ont été consacrés aux dépenses d'insertion sociale des familles en difficulté, en baisse de - 0,5 M€ par rapport à 2017. Ces dépenses représentent les frais engagés par les territoires dans l'accompagnement des familles ou des enfants :

- 1,6 M€ de fonds de secours ont été attribués en 2018 (- 0,4 M€) sous forme de chèques multi-services (1,3 M€) et de secours d'urgence (0,4 M€ soit une dépense en baisse de - 0,2 M€). Cette diminution s'explique par les effets techniques des rattachements. Corrigés des rattachements, les bons en numéraire restent stables.
- 1,2 M€ d'aides aux partenaires dans le cadre des appels à projets lancés par les territoires d'action départementale (TAD) ;
- 0,1 M€ dans le cadre des actions collectives de proximité ;
- 0,1 M€ d'interprétariat (crédits stables).
- 0,1 M€ dans le cadre des Mesures d'Accompagnement Social personnalisé (MASP).

B05 Aide sociale à l'enfance

Le Département a consacré **115,8 M€ à l'aide sociale à l'enfance (ASE)**, incluant la masse salariale des assistants familiaux, soit une diminution de - 8,3 M€, soit - 6,7 % par rapport à 2017.

La prise en charge des enfants placés à l'ASE (placement et mesures d'accompagnement à domicile) constitue l'essentiel des crédits avec 82,6 M€ hors assistants familiaux soit une diminution de - 6,6 M€ et - 7,4 % par rapport aux dépenses 2017. En intégrant la masse salariale des assistants familiaux, cela représente 95,7 M€, soit une baisse de - 6,4 M€ par rapport à 2017.

La diminution de ces dépenses (hors assistants familiaux) s'explique par la mise en place de plusieurs mesures de gestion conduites depuis 2017 :

- Le développement de l'accueil familial (départemental et associatif) à la fois plus adapté à l'accueil des enfants placés en établissements et moins onéreux que les MECS. Une place en accueil familial coûte en moyenne 43 K€ par an contre 60 K€ en établissement. La part du placement familial continue à augmenter en 2018 pour atteindre 46,2^o des placements contre 45,4 % en 2017, tandis que la part des placements en MECS est passée de 36,2 % en 2017 à 34,7 % en 2018 ;
- en optimisant l'accueil en établissement des enfants placés : convergence tarifaire, financement en dotation globale, recherche de solutions innovantes en termes de prise en charge.

Les dépenses de **vie quotidienne des enfants placés**¹¹ s'élèvent à 1,4 M€ et sont stables par rapport à 2017.

Les dépenses liées à la prise en charge des MNA augmentent de 2 M€ en 2018 (8 M€) par rapport à 2017 (6 M€), augmentation liée notamment à la hausse du nombre de MNA qui passe de 372 au 31/12/17 à 430 au 31/12/18 mais également à un coût de prise en charge plus élevé via le recours au Lien Yvelinois qui propose, outre l'hébergement, un accompagnement social plus adapté.

Les actions de **prévention** s'élèvent à 10,7 M€, en baisse de - 1,6 M€ par rapport à 2017 :

- les dépenses d'aides à domicile de 5,7 M€ sont en diminution de - 0,7 M€ soit - 11,2 % par rapport à 2017. Elles comprennent :
 - les actions éducatives en milieu ouvert judiciaires¹² (AEMOJ) : 5 M€ (en diminution de - 0,3 M€ par rapport à 2017 soit - 6,4 %) ;

¹¹ Frais qui ne sont pas compris dans le prix de journée de certains établissements (notamment hors Yvelines) ou qui concernent les placements familiaux (par exemple l'habillement, l'argent de poche, les honoraires médicaux, les frais de scolarités, de transports ou d'activité périscolaires).

¹² Les AEMOJ permettent, sur décision judiciaire, le maintien au domicile d'enfants confiés à l'ASE.

- les aides financières aux familles sous forme d'allocations mensuelles et secours d'urgence : 0,5 M€ (en diminution de - 0,4 M€ par rapport à 2017 soit - 48 %) ;
 - les frais d'intervention des travailleuses familiales atteignent 0,2 M€ (stable).
- **les crédits consacrés à la prévention spécialisée s'élèvent à 3,1 M€, en diminution de - 0,5 M€ par rapport à 2017** compte tenu du déploiement dans les collèges de chargés de prévention en substitution progressive du recours aux clubs de prévention.
 - dans le cadre de la prévention destinée à l'enfance et à la famille, le Département a consacré 1,8 M€ de subvention (- 0,4 M€, soit - 18,1 % par rapport à 2017) dont 1,4 M€ par le biais d'appels à projets lancés par les TAD sur des actions de prises en charge des adolescents (0,5 M€), de soutien à la parentalité (0,4 M€), d'animation et loisirs enfants (0,2 M€) et à la lutte contre les violences intra familiales (0,3 M€).

Les subventions d'équilibre versées au Centre maternel de Porchefontaine (CMP) et à la maison de l'enfance des Yvelines (MEY) s'élèvent à 9,3 M€ (en baisse de - 0,3 M€, soit - 3,4 % par rapport à 2017) :

- 3,7 M€ pour le CMP, en hausse de + 0,1 M€, soit + 1,7 % par rapport à 2017, du fait d'une augmentation des frais de personnel ;
- 5,6 M€ pour la MEY, en baisse - 0,4 M€, soit - 6,6 % par rapport à 2017, du fait d'une diminution des frais de personnel (difficulté de recrutement sur certains postes vacants).

Les recettes de cette politique s'élèvent à 2,8 M€ (en hausse de + 1 M€, soit + 55,5 % par rapport à 2017) et sont constituées principalement des participations de l'Etat pour la prise en charge des MNA (dispositif Cazeneuve de 1,3 M€), de la cession du foyer Sully au Mesnil-Saint-Denis (0,9 M€) et des recouvrements (0,6 M€).

B06 PMI et santé des familles

Les dépenses 2018 consacrées à la protection maternelle et infantile (PMI) ainsi qu'à la santé des familles s'établissent à 2,2 M€ (stables par rapport à 2017) :

- les dépenses de PMI s'élèvent à 1,5 M€ en 2018 en diminution de - 0,5 M€ et comprennent
 - la protection infantile à hauteur de 1,1 M€ ;
 - la planification familiale à hauteur de 0,2 M€ (en baisse de - 0,2 M€ par rapport à 2017) du fait d'une diminution des remboursements aux communes et hôpitaux ;
 - la vaccination pour un montant de 0,1 M€ ;
 - la protection maternelle pour 0,1 M€.
- les subventions aux partenaires dans le cadre des actions santé s'élèvent à 0,6 M€, en hausse de + 0,4 M€ par rapport à 2017.

En recettes, 1 M€ correspondent au remboursement des feuilles de soin des actes médicaux réalisés en PMI (stables par rapport à 2017).

B07 RSA et insertion

Les crédits consacrés à cette politique s'élèvent à 142,8 M€ (CUI compris) et portent principalement sur :

- **le versement de l'allocation RSA pour 130,6 M€, soit une augmentation de + 6,8 M€ et de + 5,5 % par rapport à 2017.** Deux facteurs jouent sur l'augmentation des dépenses de RSA :
 - **l'effet « prix »** : les revalorisations nationales du RSA de + 1,6 % au 1er septembre 2017 et de + 1 % au 1er avril 2018 expliquent en partie le coût supplémentaire de RSA dans les Yvelines en 2018.

- **l'effet « volume »** : le **nombre de foyers bénéficiaires payés du RSA a augmenté de 1 315 bénéficiaires soit + 6,6 %** entre décembre 2017 et décembre 2018. On constate également une augmentation au niveau national de + 2,6% des dépenses de RSA et de + 1% du nombre de bénéficiaires entre 2017 et 2018 (source : Conjoncture RSA n°25 avril 2019 CAF). Les causes d'une augmentation beaucoup plus forte du nombre de foyers allocataires du RSA dans les Yvelines qu'au niveau national doivent principalement être recherchées dans la dégradation de la conjoncture économique, plus marquée sur le territoire francilien qu'au niveau national.

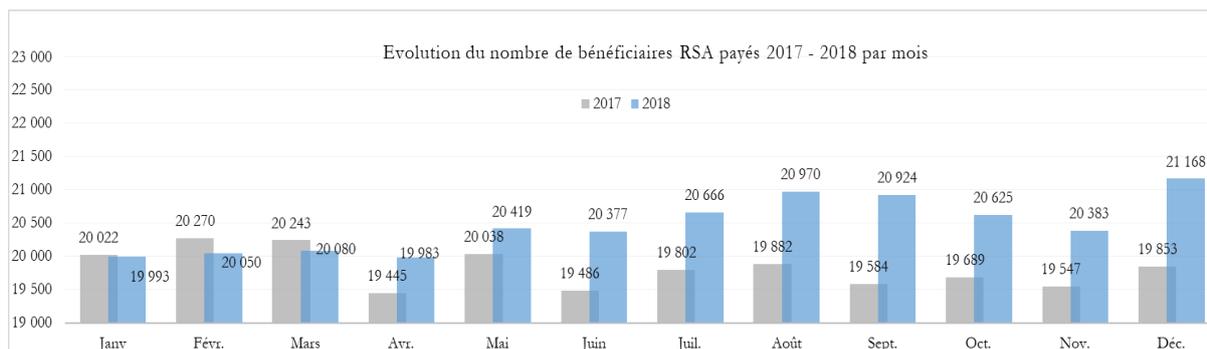
Le Département des Yvelines a particulièrement été touché ces trois dernières années par une forte augmentation (l'une des plus fortes d'Ile de France) des chômeurs de longue durée et surtout de très longue durée, précisément le public concerné par le RSA.

A noter qu'un problème informatique national (connu et identifié tardivement fin 2018) a généré un renvoi tardif des déclarations trimestrielles de ressources des allocataires, générant des régularisations a posteriori.

- Plusieurs mesures correctives ont d'ores et déjà été engagées par le Département pour endiguer la hausse des bénéficiaires du RSA et donc infléchir ses dépenses :
 - **Le renforcement de l'équipe « accompagnement des publics en parcours emploi » des Pôles insertion des TAD**, par redéploiement de postes depuis les Pôles sociaux, afin d'avoir un suivi rapproché des bénéficiaires du RSA en parcours emploi. Le système de référence, élaboré avec Pôle emploi, est particulièrement original puisqu'il s'agit pour le Département d'avoir une référence de parcours renforcée pour les bénéficiaires du RSA ayant plus de 18 mois d'inactivité à l'entrée dans le dispositif. Cette coordination n'excède pas 12 mois et est complétée par des revues de situation des bénéficiaires en parcours emploi réalisée avec Pôle emploi pour avoir un suivi et une réévaluation systématique des situations.
 - **La mobilisation de nouveaux outils** pour favoriser la rencontre en ligne de l'offre et de la demande d'emploi à l'instar de la **plateforme Job78-92**, laquelle permet aux entreprises de déposer leurs besoins de postes et aux bénéficiaires du RSA de candidater en direct. Cet outil est également conçu pour favoriser la structuration d'un parcours d'accompagnement vers l'emploi cohérent par rapport aux besoins des bassins économiques, structuration pilotée par le référent du bénéficiaire.
 - **L'accentuation des contrôles a posteriori** permettant de détecter et de sanctionner les cas de fraudes ou de non-respect des devoirs des bénéficiaires. Une grande action de contrôle conduite par la Direction de l'Insertion a permis de passer en équipe pluridisciplinaire près de 4 085 bénéficiaires du RSA. Ces cinq équipes pluridisciplinaires locales (EPL) et l'équipe pluridisciplinaire centrale (EPC) ont ainsi sanctionné plus de 1 440 bénéficiaires et ont permis de prononcer 0,1 M€ d'amendes administratives.
 - **L'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA proches de l'emploi**, au sein des services Départementaux. En 2018, plus de 286 bénéficiaires du RSA (en équivalent temps plein) ont été progressivement recrutés ou renouvelés par le Département en **contrat unique d'insertion (CUI)** et affectés aux collèges (60 %), dans les TAD (8 %) et dans les directions centrales (32 %).

Au global, le nombre de bénéficiaires a augmenté de 19 993 à 21 168 allocataires entre janvier et décembre 2018¹³.

¹³ Données CAF avec 2 mois de retard sur les acomptes versés par le Département.



Les actions d'insertion financées par le Département sont confiées à l'agence **ActivityY** via une participation de 7,7 M€ en 2018 (stables par rapport à 2017). En intégrant le personnel mis à disposition d'ActivityY, le financement de cette politique départementale s'établit à 8,9 M€ en 2018.

Les autres dépenses d'insertion correspondent aux financements octroyés dans le cadre du **fonds social européen** (0,9 M€), en hausse de + 0,2 M€ par rapport à 2017.

Les recettes s'élèvent à 2,5 M€ et sont en diminution de - 0,8 M€ par rapport à 2017, principalement du fait des sanctions et des amendes administratives prononcées par les équipes pluridisciplinaires. Les recouvrements d'indus du RSA s'élèvent ainsi à 1,3 M€ et les amendes liés au RSA à 0,2 M€.

Enfin, la **première recette perçue en tant qu'organisme intermédiaire du fonds social européen (FSE) s'élève à 1,1 M€.**

B08 Coopération internationale

Cette politique est pilotée par le groupement d'intérêt public (GIP) « Yvelines coopération internationale et développement » (YCID). Le Département y a consacré 1,6 M€ (- 0,2 M€ par rapport à 2017).

A noter : 0,2 M€ de recettes de l'Etat a été perçu au titre des actions menées au Togo (0,05 M€) ainsi que dans le cadre de la convention liée au programme franco-libanais (0,15 M€).

2.2.3. Mission C – Education, formation, jeunesse, culture et sport

Les dépenses consacrées à cette mission concernent principalement :

- les collèges ;
- le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) et la gendarmerie ;
- la culture et le sport.

Politique - en M€	CA 2016	CA 2017	CA 2018	Ecart 2018 vs 2017	Variation %	Ecart 2018 vs 2016	Variation %
C01 Modes de garde	2,7	0,2	0,6	0,4	279,4 %	-2,1	-77,8 %
C02 Jeunesse	2,9	2,7	3,3	0,6	21,6 %	0,3	11,4 %
C03 Collèges et enseignement	25,3	30,2	31,1	0,9	3,0 %	5,8	23,1 %
C04 Sport	1,9	1,9	2,3	0,4	22,4 %	0,4	22,4 %
C05 Culture et patrimoine	4,3	3,8	4,3	0,5	12,5 %	0,0	0,9 %
C06 SDIS et gendarmeries	67,7	67,5	67,6	0,1	0,1 %	-0,1	-0,1 %
C07 Communication externe	1,0	1,0	1,7	0,7	66,4 %	0,7	76,6 %
TOTAL MISSION C	105,7	107,3	110,9	3,6	3,3 %	5,2	4,9 %
Masse salariale	40,7	40,4	39,6	-0,8	-2,1 %	-1,1	-2,7 %
TOTAL MISSION C avec MS	146,3	147,7	150,5	2,7	1,9 %	4,1	2,8 %

En 2018, les dépenses de fonctionnement hors masse salariale se sont élevées à 110,9 M€, en augmentation de + 3,6 M€ (+ 3,3 %) par rapport aux dépenses 2017.

La masse salariale dédiée à cette mission en 2018 (principalement les agents techniques des collèges - ATC) s'élève à 39,6 M€, en diminution de - 0,8 M€ (- 2,1 %) par rapport à 2017. Cette diminution s'explique par :

- la création de la nouvelle Direction Attractivité et Qualité de Vie (DAQV), fusion des anciennes directions et services en charge de la culture, de l'environnement, du tourisme et du sport. La mutualisation des fonctions au sein de cette nouvelle entité a généré la suppression de 11 postes, correspondant à une baisse de la masse salariale de - 0,4 M€ par rapport aux dépenses 2017 sur le même périmètre ;
- une diminution des effectifs ATC de la DEJ avec 13 ETP de moins en 2018 sur l'année par rapport à 2017 (- 0,4 M€) correspondant à l'impact en année pleine de **l'effort de stabilisation des effectifs ATC mené en 2017.**

C01 Modes de garde

En 2018, les dépenses visant à soutenir les modes de garde se sont élevées à 0,6 M€, en augmentation de + 0,4 M€ par rapport à 2017.

Ces crédits concernent :

- les subventions de fonctionnement en faveur des crèches publiques pour 0,1 M€ (stable) ;
- les dépenses de formation des assistants maternels, formations assurées par l'Institut de formation sociale des Yvelines (IFS), pour un montant de 0,5 M€ au titre des exercices 2017 et 2018 (pas de paiement en 2017).

C02 Jeunesse

3,3 M€ ont été consacrés à la politique Jeunesse en 2018, en hausse de + 0,6 M€ (+ 21,6 %) par rapport aux dépenses réalisées en 2017.

Les dépenses en faveur de l'insertion des jeunes se sont élevées à 1,9 M€, soit une augmentation de + 0,1 M€ par rapport à 2017. Elles concernent :

- les participations au fonctionnement des Foyers de Jeunes Travailleurs (FJT) pour 0,8 M€, en diminution de - 0,4 M€, lié à des écritures de rattachements en fin d'exercice ;
- les subventions aux partenaires associatifs et communaux en matière d'insertion des jeunes pour 0,9 M€, en augmentation par rapport à 2017 (+ 0,5 M€). Cette hausse s'explique par l'effet année pleine de nouveaux appels à projets pilotés par les territoires d'action départementale en 2017 ;
- les aides financières directes pour l'insertion des jeunes (permis de conduire et bourse aux bacheliers) pour un montant de 0,1 M€ (stable) ;
- les dépenses dédiées au Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) ont représenté 0,1 M€ en 2018 (stable).

Les dépenses en faveur des trois îles de loisirs se sont élevées à 1,2 M€. Ce montant est en augmentation de + 0,5 M€ par rapport aux dépenses 2017, compte tenu :

- du rattachement à l'exercice 2018 de la subvention d'équilibre en faveur de l'île de loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines au titre de son déficit 2018 (50% du déficit étant pris en charge par le Département, le solde par la communauté d'agglomération de Saint-Quentin en Yvelines) : + 0,3 M€ ;
- d'une hausse de la participation au profit de l'île de loisirs de Moisson-Mousseaux ainsi que de la prise en charge, pour la première année, d'un déficit : + 0,2 M€.

Les dépenses en faveur des conventions de partenariat « jeunesse » se sont élevées à 0,2 M€ en 2018 (stable), dont 0,14 M€ en faveur d'Yvelines Insertion Jeunesse.

C03 Collèges et enseignement

Dans le domaine des collèges et de l'enseignement, les dépenses réalisées par le Département se sont élevées à 31,1 M€, en hausse de + 0,9 M€ (+ 3 %) par rapport aux dépenses réalisées en 2017.

Collèges et lycées internationaux publics yvelinois (116 établissements)

- Les dotations de fonctionnement et aides aux collèges publics ont représenté 9 M€ en 2017, en diminution de - 0,1 M€ (- 1,4 %) par rapport aux dépenses 2017, marquées par :
 - La stabilisation du montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF) qui s'est élevée à 7,3 M€ (+ 0,1 M€) par rapport aux dépenses 2017;
 - la diminution des dotations complémentaires, pour les dépenses imprévues au moment du calcul de la DGF (exemple : frais de déménagement), qui se sont élevées à 0,2 M€, soit - 0,1 M€ ;
 - la stabilité de la dotation d'équilibre du service de restauration scolaire, qui s'est élevée à 0,3 M€;
 - la diminution de l'abondement du fonds départemental de solidarité qui s'est élevé à 0,2 M€, soit - 0,1 M€ ;
 - d'autres aides et participations ont été versées aux collèges publics à hauteur de 1 M€ en 2018 (stable) pour les voyages scolaires, les classes avec élèves handicapés, le soutien aux projets scolaires innovants, le remboursement à la région des dépenses liées aux cités scolaires...

Les collèges percevant directement les recettes de restauration des familles, 2,6 M€ ont été reversés au Département en 2018 au titre du fonds de rémunération des personnels de demi-pension, en baisse de - 0,4 M€ (- 12,6 %) par rapport aux recettes perçues en 2017. Cette diminution correspond au solde des recettes qui feront l'objet d'un rattrapage sur 2019 (clôture tardive des comptes des EPLE).

- Les dépenses de bâtiment en faveur des collèges, reprises en gestion directe par les services du Département se sont élevées à 12 M€ en 2018, en hausse de + 1,1 M€ (+ 10,5 %) par rapport aux dépenses réalisées en 2017. L'augmentation s'explique principalement par :
 - Les dépenses de fluides (8 M€), en augmentation de + 0,3 M€ (+ 3,2 %) liée notamment à une augmentation des dépenses de chauffage urbain (+ 0,1 M€) et une hausse de + 0,1 M€ de dépenses de gaz (+ 3,9 %) (effet prix lié à la taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel TICGN) ;
 - les contrats de maintenance des collèges ré-internalisés et mis en œuvre depuis septembre 2016 (1,9 M€), soit + 0,5 M€ par rapport à 2017 ;
 - l'augmentation des dépenses d'interventions courantes d'entretien (1,4 M€ en 2018 ; + 0,2 M€) et du niveau de services des régies d'agents techniques intervenant dans les collèges (0,3 M€ en 2018, soit + 0,2 M€ par rapport à 2017) ;
 - les dépenses de gestion des espaces verts des collèges pour 0,1 M€ (stable);
 - des études pré-opérationnelles pour 0,1 M€ dans le cadre du PPI COLLEGES 2017-2021.
- Les dépenses dédiées au plan numérique des collèges ont été réalisées à hauteur de 2,3 M€ (stable) par Yvelines Numérique, suite au transfert de la compétence à Yvelines Numérique. Cette participation finance la maintenance du matériel informatique des collèges, des prestations d'installation, d'assistance et de déploiement ainsi que le déploiement d'applications pédagogiques.

Collèges privés sous contrat d'association (23 établissements)

Les dépenses réalisées en 2018 en faveur des collèges privés se sont élevées à 7,4 M€ (stable) et concernent les participations financières aux dépenses pour le matériel (3,8 M€) et pour le personnel ATC (3,6 M€). Ces forfaits sont indexés sur les dépenses en faveur des collèges publics, au prorata des effectifs.

Autres dépenses en faveur de l'enseignement :

- les dépenses en faveur des établissements scolaires du premier degré se sont élevées à 0,2 M€, au même niveau qu'en 2017 et concernent les subventions aux unités locales d'inclusion scolaires (0,1 M€) et aux unités pédagogiques pour les élèves allophones ;
- les autres aides (23 K€) concernent notamment les subventions de fonctionnement aux associations de parents d'élèves.

Les recettes perçues en 2018 s'élèvent à 3,1 M€, en baisse de - 0,4 M€ (- 12,5 % par rapport à 2017), dont 2,6 M€ au titre du fonds de rémunération du personnel de demi-pension des collèges. Les recettes liées à la participation de la Région IDF aux frais de fonctionnement des lycées internationaux restent stables à hauteur de 0,3 M€.

C04 Soutien au sport

Les dispositifs d'aide aux partenaires sportifs du Département ont représenté en 2018 une dépense de 2,3 M€, en augmentation de + 0,4 M€ par rapport à 2017, générée exclusivement par le financement exceptionnel des championnats FFC. Les autres crédits dédiés à la politique sportive sont restés stables et se répartissent de la manière suivante :

- conventions de partenariat sportif : 0,7 M€ en faveur des comités départementaux de sport fédéral et scolaire ;
- aides annuelles de fonctionnement : 0,7 M€ en faveur des associations de sport fédéral (0,6 M€) et scolaire (0,1 M€) ;
- développement de la pratique sportive : 0,4 M€ pour les subventions de fonctionnement aux associations pour la pratique de sports de haut niveau et amateur (0,3 M€) et pour les classes sportives à horaires aménagés (0,1 M€).

C05 Culture et patrimoine

En 2018, le Département a consacré 4,3 M€ aux actions culturelles et à la valorisation du patrimoine, soit + 0,5 M€ par rapport aux dépenses réalisées en 2017.

Les dépenses en faveur du développement culturel se sont élevées à 1,7 M€, en hausse de + 0,3 M€ par rapport à 2017 :

- 1,1 M€ a été consacré aux équipements culturels structurants à rayonnement départemental (stable) ;
- 0,5 M€ a été consacré par le Département au soutien à l'éducation artistique et culturelle et à la lecture publique, dont 0,2 M€ pour l'appel à projet Itinérances ;
- 0,1 M€ a été consacré à l'appel à projet « culture et accessibilité ».

Les autres dépenses culturelles 2018 s'élèvent à 1,6 M€, en baisse de - 0,1 M€ et ont porté sur :

- la subvention d'équilibre au Musée Maurice Denis à hauteur de 1,4 M€ (stable) ;
- la contribution au service d'archéologie de l'établissement public interdépartemental pour 0,3 M€ (deuxième année de contribution à l'EPI).

Les dépenses réalisées au titre des archives départementales se sont élevées à 0,9 M€, en hausse de + 0,3 M€ :

- 0,2 M€ de dépenses relatives à l'accès aux collections (mise aux normes, numérisation, site internet) : les dépenses sont stables par rapport à 2017 ;
- 0,2 M€ de dépenses liées à la conservation des collections (traitements archivistiques), avec une hausse de + 0,2 M€ par rapport à 2017 ;
- 0,5 M€ d'autres dépenses de fonctionnement (entretien et maintenance) des archives départementales en hausse de + 0,1 M€ par rapport à 2017.

C06 SDIS et Gendarmerie

67,6 M€ ont été consacrés au SDIS et aux gendarmeries en 2018, ce qui est stable par rapport à 2017 :

- la participation du Département au fonctionnement du SDIS a représenté 66,8 M€, au même niveau que 2017 ;
- la gestion du patrimoine immobilier des gendarmeries et l'entretien de leurs bâtiments et espaces verts se sont élevés à 0,8 M€ (stable par rapport à 2017). En parallèle, les loyers de gendarmeries représente une recette de 3,5 M€ en 2018 (- 0,3 M€ soit - 6,3 %, compte tenu de remboursements de frais exceptionnels intervenus en 2017).

C07 Communication externe

Les dépenses visant à informer les Yvelinois sur l'action du Département s'élèvent à 1,7 M€ en 2018 (+ 0,7 M€, liés en particulier aux championnats de cyclisme FFC) et portent sur :

- le magazine départemental pour 0,7 M€ ;
- la communication autour du championnat FFC pour 0,6 M€ ;
- les dépenses liées au développement des medias (maintenance et développement sites Web, Intranet...) ont représenté une dépense de 0,2 M€ ;
- les dépenses visant une meilleure visibilité du Département (maintenance des écrans plasma, outils de présentation du Département, veille presse) se sont élevées à 0,3 M€.

2.2.4. Mission D – Gestion publique départementale

Politique - en M€	CA 2016	CA 2017	CA 2018	Ecart 2018 vs 2017	Variation %	Ecart 2018 vs 2016	Variation %
D01 Charges annexes liées à la gestion des RH	8,2	7,9	8,0	0,1	1,7 %	-0,2	-2,2 %
D02 Systèmes d'information (hors collègues)	5,3	5,3	5,2	-0,1	-2,8 %	-0,1	-2,7 %
D03 Moyens de fonctionnement	8,7	10,4	13,7	3,4	32,4 %	5,1	58,5 %
D04 Ressources financières	88,7	56,7	56,7	0,0	0,0 %	-32,0	-36,1 %
Dont péréquation	81,0	43,8	49,6	5,7	13,1 %	-31,4	-38,8 %
Dont intérêts de la dette	7,1	7,1	6,7	-0,4	-6,3 %	-0,4	-6,1 %
Dont autres dépenses	0,7	5,8	0,4	-5,3	-92,2 %	-0,3	-36,2 %
D05 Gouvernance Assemblée	0,5	0,5	0,6	0,0	2,9 %	0,0	3,1 %
TOTAL MISSION D	111,4	80,8	84,2	3,4	4,1 %	-27,2	-24,5 %
Masse salariale	30,1	34,1	39,8	5,7	16,6 %	9,6	32,0 %
TOTAL MISSION D avec MS	141,5	114,9	123,9	9,0	7,8 %	-17,6	-12,4 %

Les dépenses de personnel ont été présentées dans chacune des missions précédentes. Une vision consolidée de la masse salariale figure ci-après en politique D01.

La mission D concerne plus spécifiquement les fonctions supports (Direction des Ressources Humaines, Direction des Finances, Direction des Systèmes d'Information, Direction des Affaires Juridiques et des Assemblées, Direction de la Commande Publique, ...), les services assurant le fonctionnement de l'Assemblée Départementale (Cabinet, élus, groupes politiques), la Direction Générale des Services ainsi que la Direction de l'Ingénierie Foncière et Immobilière

Le niveau de réalisation de la masse salariale de la mission D s'élève à 39,8 M€ en 2018, soit une augmentation par rapport à 2017 de + 5,7 M€ (+ 16,6 %).

Outre les facteurs exogènes réglementaires d'évolution tels que le protocole parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) et le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), cette augmentation est liée aux effets volumes suivants :

- au transfert en mission D de services auparavant affectés dans les autres missions :
 - o la Direction des Archives Départementales (auparavant en mission C), le Campus des Mureaux et l'Atelier de la Donnée (équipes en provenance de la DD auparavant affectées en mission A)
 - o les mises à disposition de personnel (mission D) ont également augmenté suite au transfert des agents du service adoption à l'EPI (initialement affectés en mission B) et ceux d'Yvelines Numériques initialement affectés en mission C.
- au renforcement des expertises métiers des directions support telles que la Direction des Systèmes d'Information (DSI) (projets de modernisation des systèmes d'information et de dématérialisation des process) et à la Direction des Finances (renforcement du contrôle de gestion) ;
- à la poursuite du regroupement des fonctions et des équipes comptables et budgétaires au sein de la Direction des Finances. Ce changement de périmètre a permis de rassembler les fonctions support, budgétaires et comptables, rattachées initialement aux directions opérationnelles (avec transfert de la masse salariale de ces directions à la Direction des Finances) ;

D01 Ressources humaines

Les charges annexes de personnel autres que la masse salariale (couverture médicale, sociale et risques professionnels des agents, emploi, formation et frais de déplacement) s'élèvent à 8 M€ et augmentent de + 0,1 M€ par rapport à la réalisation 2017, avec notamment :

- 4,2 M€ au titre de la couverture sociale des agents départementaux comprenant notamment les chèques restaurants, dispositif plébiscité par un plus grand nombre d'agents (2,7 M€) et la participation au CNAS (0,9 M€). La mise en place de la participation employeur à la mutuelle/prévoyance des agents en fait également partie (0,3 M€) ;
- une augmentation des dépenses de formation des agents départementaux : 0,9 M€, soit + 0,2 M€ par rapport au CA 2017 ;
- 0,9 M€ de dépenses dédiées à la couverture médicale et aux accidents du travail (+ 0,1 M€ par rapport à 2017) ;
- 0,7 M€ consacré aux frais de déplacements professionnels (stable par rapport 2017) ;
- 0,5 M€ de frais annexes aux traitements et charges (- 0,4 M€ par rapport à 2017) : mise à disposition d'agents au profit du Département, accompagnements aux contrats dans l'emploi ;
- 0,5 M€ de frais liés à l'emploi et au recrutement (- 0,1 M€ par rapport à 2017), comprenant notamment les dépenses du recours à l'emploi intérimaire pour pallier les absences du personnel de restauration des collègues (0,4 M€) et les frais d'annonce et d'insertion pour le recrutement (0,1 M€) ;
- la participation à l'organisation des championnats FFC : 0,1 M€.

Vision consolidée de la masse salariale du Département au budget principal :

Détails masse salariale	CA 2016	CA 2017	CA 2018	Ecart 2018 vs 2017	Variation %	Ecart 2018 vs 2016	Variation %	Var. moyenne annuelle 2016-2018 %
Masse salariale (hors Ass Fam et CUI)	154,2	160,2	162,0	1,8	1,1 %	7,8	5,0 %	2,5 %
Dont Mission A	15,8	14,9	12,9	-2,0	-13,2 %	-2,9	-18,3 %	-9,6 %
Dont Mission B	67,6	70,7	69,7	-1,0	-1,5 %	2,1	3,2 %	1,6 %
Dont Mission C	40,7	40,4	39,6	-0,8	-2,1 %	-1,1	-2,7 %	-1,4 %
Dont Mission D	30,1	34,1	39,8	5,7	16,6 %	9,6	32,0 %	14,9 %
Masse salariale Ass Fam	12,3	13,0	13,2	0,2	1,5 %	0,9	7,5 %	3,7 %
Masse salariale CUI	1,8	4,6	3,6	-1,0	-21,3 %	1,8	96,9 %	40,3 %
TOTAL MASSE SALARIALE	168,3	177,7	178,7	1,0	0,6 %	10,5	6,2 %	3,1 %

Sur l'ensemble de la collectivité, **les dépenses relatives aux traitements et charges (masse salariale) augmentent de + 1 M€ (+ 0,6 %) par rapport à 2017 avec :**

- une hausse de la masse salariale des assistants familiaux de **+ 0,2 M€** pour atteindre 13,2 M€ en 2018 (203 assistants familiaux sont inscrits au 31/12/2018, soit 5 de plus qu'au 31/12/2017), en vue de développer le placement des enfants en familles d'accueil plutôt qu'en établissements, initiée en 2017 ;
- une diminution des dépenses liées à l'embauche de CUI par le Département avec 3,6 M€ (**- 1 M€ par rapport à la réalisation 2017**) : 286 ETP CUI ont été financés sur 2018, soit un écart de - 81 ETP par rapport à 2017. Le Département avait atteint les quotas d'embauches contractualisés avec la Préfecture courant 2018 ;
- un effet prix lié au Glissement Vieillesse Technicité (avancement de grade et d'échelon, RIFSEEP...) impactant les effectifs hors assistants familiaux et CUI s'élevant à **+ 1,8 M€** soit + 1,1 % par rapport à 2017, l'effet volume étant peu significatif (+ 5 ETP entre décembre 2017 et décembre 2018).

Des recettes ont été perçues à hauteur de 7,9 M€ en 2018 sur cette politique. Elles sont stables par rapport à 2017 et constituées, notamment, de :

- remboursements des traitements des agents mis à disposition à hauteur de près de 2,1 M€ ;
- participations de l'Etat pour les contrats aidés soit 2 M€, en baisse de - 1,5 M€ compte tenu de la baisse de volumétrie de CUI ;
- subventions du Fond de Social Européen pour près de 1,3 M€ (nouvelle recette inexistante en 2017) ;
- remboursements des titres restaurant pour près de 1,1 M€ (stable) ;
- remboursements de l'assurance du personnel pour 0,8 M€, soit + 0,2 M€ par rapport à 2017.

D02 Systèmes d'information

Les dépenses de fonctionnement liées à l'informatique s'élèvent à 5,2 M€. Elles sont stable par rapport à 2017 (- 0,1 M€).

3,3 M€ ont été consacrés au fonctionnement du matériel informatique, aux télécommunications et à l'infrastructure réseau :

- 2,2 M€ (- 14,5 % par rapport à 2017) ont été consacrés aux télécommunications et systèmes réseau : cette diminution est liée en particulier aux frais de téléphonie et d'abonnements internet (1,2 M€) en diminution de - 0,6 M€ (- 31,5 %) par rapport à 2017 du fait de la fermeture de lignes et du changement de prestataire ;
- 1,1 M€ a été consacré aux autres postes de dépenses, en augmentation de + 0,1 M€ par rapport à 2017. Elle s'explique notamment par le transfert des dépenses d'affranchissement et de coursier (+ 0,3 M€) rattachées à la DSI en 2018 (auparavant à la DRH), ainsi que des dépenses liées à la location des systèmes d'impression mis en place courant 2017 (+ 0,2 M€). Néanmoins, des économies ont été réalisées grâce à un moindre recours à des prestataires extérieurs pour l'accompagnement technique des différents projets de la DSI (- 0,3 M€ entre 2017 et 2018).

Les dépenses dédiées au fonctionnement des logiciels métiers représentent 1,8 M€ en 2018, soit une augmentation de + 0,2 M€ et + 9,2 % par rapport à 2017 notamment dû à la maintenance des nouveaux outils informatiques de l'action sociale acquis en 2017 (GRC, Centre de contact, feuille de soin électronique...).

D03 Moyens de fonctionnement

Les dépenses 2018 relatives aux frais généraux pour le fonctionnement des services départementaux (carburants, combustibles, assurances, ...) s'élèvent à 13,7 M€, en augmentation de + 3,4 M€ par rapport à 2017 :

- 5,9 M€ portent sur les dépenses de fonctionnement des bâtiments (+ 1,4 M€ par rapport à 2017, soit + 31,2 %) décomposées comme suit :
 - o 2,2 M€ de location de bâtiments et charges locatives (+ 1,2 M€ par rapport à 2017 dont 0,9 M€ sur le bâtiment ALPHA de Guyancourt) ;
 - o 0,9 M€ de fluides (+ 0,1 M€ par rapport à 2017) ;
 - o 1,2 M€ de frais d'entretien et de nettoyage (+ 0,2 M€) ;
 - o 1,6 M€ d'autres dépenses, dont 0,6 M€ d'achat de fournitures (+ 0,1 M€) et 0,4 M€ de frais de déménagement (+ 0,1 M€).
- 2,7 M€ ont été consacrés aux dépenses de fonctionnement du Campus des Mureaux (+ 1,4 M€, notamment effet année pleine pour les prestations de service comme le gardiennage) ;
- 1,6 M€ a été consacré aux moyens généraux des services, en baisse par rapport à 2017 de - 0,2 M€ compte tenu du transfert des dépenses d'affranchissement en politique D02 ;
- 2 M€ pour la flotte automobile dont 1,1 M€ pour les dépenses de carburant (+ 0,1 M€ par rapport à 2017) ;
- 0,9 M€ pour les dépenses d'assurance (stable) ;
- 0,4 M€ pour les prestations juridiques.

Les recettes s'élèvent à 10,4 M€ en 2018. Elles correspondent principalement aux loyers perçus par le Département (9,2 M€), aux recettes du Campus des Mureaux pour 1 M€ (location de salles, hébergement et restauration), au produit de la vente des véhicules du garage départemental (0,1 M€) et au produit des recouvrements d'assurance et de contentieux (0,2 M€).

D04 Ressources financières

56,7 M€ ont été consacrés aux « dépenses financières » de la collectivité (stable par rapport à 2017) :

- la péréquation s'élève à 49,6 M€, soit une hausse de + 5,7 M€ par rapport à 2017 ;
- les intérêts de la dette s'élèvent à 6,7 M€ soit - 0,4 M€ et - 6,3 % par rapport à 2017 (ajustements au profit d'intérêts à taux variables plus faibles),
- l'absence de provisions pour indus RSA en 2018 (suite à un rejet de la Paierie) mais aussi une régularisation d'imposition sur la Régie Yvelines Numériques (-0,7 M€) expliquent l'écart de - 4,7 M€ sur les autres dépenses par rapport à 2017.

D05 Gouvernance des politiques

Les dépenses 2018 dédiées à cette politique portent sur les dépenses de fonctionnement de l'Assemblée Départementale et du Cabinet. Elles s'élèvent à 0,6 M€ (stables par rapport à 2017).

2.3. Autorisation d'engagement

Le montant des autorisations d'engagement (AE) en cours au 31 décembre 2018 s'élève à 13,6 M€ dont 1,6 M€ de dépenses réalisées.

Le stock d'AE restant à financer fin 2018 pour les années suivantes est de 12 M€.

Les autorisations d'engagement ont été réalisées à hauteur de 1,4 M€ en 2018 (soit 43 % des crédits de paiement ouverts en 2018 à hauteur de 3,3 M€).

L'ouverture de nouvelles AE en 2018 représente un montant de 11,2 M€. L'exécution de leurs crédits de paiement atteint 1,4 M€ (voir tableau ci-après).

Autorisation d'engagement (en M€)	Montant voté AP/EPCP	Réalisé 2018
AE Réhabilitation de l'habitat	0,1	0,1
AE Etudes, expertise et information sur l'habitat	0,1	0,1
AE Agence départementale d'Aide	1,0	0,9
AE Appel à projet externe 2018	10,0	0,3
Total	11,2	1,4

L'ensemble des autorisations d'engagements est recensé dans l'état réglementaire annexé au compte administratif.

3. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

3.1. Dépenses réelles d'investissement

Dépenses d'investissement par missions hors reprise du résultat :

Mission - en M€	CA 2016	CA 2017	CA 2018	Ecart 2018 vs 2017	Variation %	Ecart 2018 vs 2016	Variation %
A- Développement et attractivité territoriale	122,5	169,7	156,1	-13,6	-8,0 %	33,6	27,4 %
B- Solidarité et action sociale	5,8	7,1	5,7	-1,4	-20,0 %	-0,2	-2,9 %
C- Education, formation, jeunesse, culture et sport	45,8	63,3	72,3	9,0	14,2 %	26,6	58,0 %
D- Gestion publique départementale	36,8	72,9	75,7	2,8	3,8 %	38,9	105,5 %
TOTAL	210,9	313,0	309,7	-3,3	-1,0 %	98,8	46,9 %

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 309,7 M€ en 2018, soit une diminution de - 3,3 M€ et - 1 % par rapport à 2017. Hors remboursement de la dette, les dépenses 2018 affichent une diminution de - 7,4 M€ et - 2,5 % par rapport à 2017. Cet écart provient essentiellement de la mission A (- 13,6 M€), impactée par une variation d'abondement au profit du fonds AFDEY (Anticipation Foncière pour un Développement Equilibré des Yvelines : 20 M€ ont été versés en 2018 contre 30 M€ en 2017). Cependant on constate une hausse des dépenses de la mission C (+ 9 M€), marquée par une augmentation des investissements en faveur du SDIS et des gendarmeries, ainsi que du PPI des collèges.

Ainsi, les plus importantes dépenses d'investissement 2018 ont porté sur :

- le PPI collègues : 46,8 M€ (soit + 3,5 M€ par rapport à 2017) ;
- EOLE : 37,8 M€ (soit + 2,8 M€ par rapport à 2017) ;
- l'acquisition du bâtiment ALPHA de Guyancourt pour 31,3 M€ ;
- l'abondement au profit du fonds AFDEY pour 20 M€ (soit - 10 M€ par rapport à 2017) ;
- les dépenses liées aux routes et transports en commun (hors EOLE) pour 59 M€ (- 8,8 M€ par rapport à 2017).

A noter la vente du réseau THD intervenue en 2017 pour 23,8 M€ (ayant généré également une recette de 19 M€).

3.1.1. Mission A – Développement et attractivité territoriale

Politique - en M€	CA 2016	CA 2017	CA 2018	Ecart 2018 vs 2017	Variation %	Ecart 2018 vs 2016	Variation %
A01 Attractivité des territoires	2,7	4,2	8,0	3,7	87,9 %	5,2	189,5 %
A02 Solidarité territoriale	5,0	9,0	17,2	8,2	90,6 %	12,2	243,1 %
A03 Mobilité durable	83,9	102,8	96,8	-6,0	-5,9 %	12,9	15,3 %
A04 Environnement	12,4	7,7	6,0	-1,7	-22,5 %	-6,4	-51,6 %
A05 Logements	12,6	33,5	23,2	-10,3	-30,6 %	10,6	83,8 %
A06 Attractivité économique	5,6	12,4	5,0	-7,5	-60,2 %	-0,7	-11,7 %
A07 Rayonnement local	0,2	0,0	0,0	0,0	-100,0 %	-0,2	-100,0 %
TOTAL MISSION A	122,5	169,7	156,1	-13,6	-8,0 %	33,6	27,4 %

Les dépenses d'investissement consacrés à la mission A s'élèvent à 156,1 M€ en 2018, soit une diminution de - 13,6 M€ et - 8 % par rapport à 2017. Ils représentent la moitié du budget départemental d'investissement dont une grande partie est consacrée à la mobilité (infrastructures routières et transports en commun).

A01 Attractivité des territoires

Le Département a consacré 8 M€ à cette politique, avec une hausse de + 3,7 M€ par rapport à 2017 (+ 87,9 %). Cela comprend :

- 5,6 M€ pour l'acquisition en mai 2018 du terrain des Marronniers à Versailles Satory destiné à accueillir la future localisation du site de recherche Mines Paris Tech ;
- 0,9 M€ (- 2,4 M€ par rapport à 2017) pour les opérations du contrat de développement équilibré des Yvelines (CDEY) de l'opération d'intérêt national Seine-Aval comprenant les recyclages fonciers de la ZAC de Bonnières-sur-Seine pour 0,2 M€, l'appel de fond pour la Nouvelle Centralité pour 0,4 M€ ainsi que la convention SMSO pour 0,3 M€ ;
- 0,8 M€ pour le CDEY Paris-Saclay comprenant l'aménagement du pôle multimodal de la gare des Chantiers ;
- 0,5 M€ au titre de la rénovation urbaine (dont 0,4 M€ correspondant au solde de la subvention pour Chanteloup).

A02 Solidarité territoriale

Le Département a consacré 17,2 M€ en 2018 pour l'aide aux communes, soit + 8,2 M€ par rapport à 2017, compte tenu du nombre plus important de dossiers subventionnés dans le cadre des dispositifs suivants :

- **7,8 M€ pour la mise en place des nouveaux Contrats Yvelines Territoires destinés à soutenir les projets structurants des communes et EPCI de + 25 000 habitants ;**
- **7,8 M€ pour les contrats départementaux (aide aux communes de - 25 000 habitants),** soit + 0,8 M€ et + 11,08 % par rapport à 2017 ;
- **1,1 M€ pour les contrats ruraux ;**
- le maintien d'une aide de **0,2 M€ pour le fonds de soutien d'urgence aux communes rurales ;**
- 0,3 M€ d'aides pour des études d'urbanisme et de stratégie de développement économique.

Les autres aides départementales aux communes figurent par ailleurs dans les politiques A03, A04 et A05 (voirie, environnement, logement).

A03 Mobilité durable

Cette politique mobilise près du tiers du budget d'investissement départemental avec 96,8 M€ de dépenses en 2018 (- 6 M€ et - 5,9 % par rapport à 2017) qui comprennent :

- **51 M€ pour l'entretien et la modernisation de la voirie** (- 8,1 M€, soit - 13,7 % par rapport à 2017), avec :
 - 27,1 M€ consacrés aux opérations routières importantes, dont les principales concernent :
 - le doublement de la RD 30 à Plaisir (9,7 M€)
 - les travaux de la voie nouvelle de Sartrouville-Montesson RD 121 (11 M€)
 - la déviation de la RD 307 à Saint-Nom-Bretèche (2,9 M€)
 - 16 M€ liés au programme récurrent d'entretien des RD (+ 5,6 M€) ;
 - 5 M€ d'aides aux communes pour la remise en état de la voirie communale (+ 1,9 M€ par rapport à 2017) ;
 - 1,6 M€ pour la sécurité routière ;
 - 0,8 M€ pour les circulations douces ;

Ces projets font l'objet de recettes (notamment de la part de la Région) de 15,6 M€ en 2018.

- **44,7 M€ pour les grandes infrastructures de transports en commun** (+ 1,5 M€ par rapport aux crédits 2017) avec notamment EOLE (37,8 M€), le tram 13 express (5,3 M€), des études pour le TCSP Trappes- la Verrière (0,6 M€), le solde du tramway T6 (0,1 M€) et du pôle d'échanges multimodal de Versailles-Chantiers (0,7 M€) ;
- 0,3 M€ pour les centres d'exploitation routiers (crédits en baisse de - 0,1 M€) et 0,8 M€ pour le parc de matériel (+ 0,7 M€ par rapport à 2017).

A04 Environnement

Les dépenses consacrées à la politique environnementale s'élèvent à 6 M€ en 2018, soit - 1,7 M€ par rapport à 2017.

- 4,1 M€ ont été consacrés au patrimoine hydraulique (- 1,9 M€ par rapport à 2017), dont :
 - 3,9 M€ dédiés au schéma départemental de l'eau qui se substitue aux contrats eau ;
 - 0,2 M€ pour la valorisation des berges de Seine ;
- 1 M€ a été consacré aux espaces naturels, soit une baisse de - 0,3 M€ par rapport aux dépenses 2017, compte tenu de la reprise par la Région de la gestion des parcs naturels régionaux (0,1 M€ soit - 0,4 M€) et de la fin de la convention ONF concernant l'entretien des forêts domaniales (- 0,1 M€). Les acquisitions de forêts départementales représentent 0,9 M€ en 2018 (+ 0,2 M€ par rapport à 2017).
- 0,4 M€ sont dédiés aux mesures compensatoires dont la gestion est désormais confiée au GIP BIODIF ;
- 0,5 M€ pour les dernières aides aux communes pour la résorption des préfabriqués scolaires.

A05 Logements

23,2 M€ ont été consacrés à la politique d'investissement en faveur du logement, en baisse de - 10,3 M€ par rapport à 2017.

Cette diminution s'explique essentiellement par la variation en 2018 de l'abondement au fonds d'anticipation foncière pour un développement équilibré des Yvelines (AFDEY) : 20 M€ ont été versés en 2018 contre 30 M€ en 2017.

Hors AFDEY, le Département a consacré un investissement de 3,2 M€ au logement (- 0,3 M€ par rapport à 2017) avec :

- 2,3 M€ pour les logements spécifiques (résidences sociales, étudiantes), en hausse de + 0,4 M€ ;
- 0,8 M€ pour la réhabilitation de l'habitat des particuliers (en baisse de - 0,6 M€).

A06 Attractivité économique

Le Département a consacré 5 M€ à la politique d'attractivité économique en 2018, soit - 7,5 M€ par rapport à 2017, ce qui comprend :

- 4,2 M€ pour soutenir les projets structurants d'implantation économique (stable par rapport à 2017) avec 3,4 M€ liés aux projets d'implantation dont 2,7 M€ pour VEDECOM, 0,5 M€ pour les pôles de compétitivité et 0,2 M€ pour les contrats centre-ville ;
- 0,6 M€ de crédits dédiés au réseau très haut débit, soit - 6,8 M€ par rapport à 2017, lié à un décalage du besoin de financement ;
- 0,2 M€ consacrés à l'agriculture.

3.1.2. Mission B – Solidarité et action sociale

Politique - en M€	CA 2016	CA 2017	CA 2018	Ecart 2018 vs 2017	Variation %	Ecart 2018 vs 2016	Variation %
B01 Sites territorialisés : PAT, MDPH, TAD	3,2	3,7	2,1	-1,6	-43,9 %	-1,1	n.s.
B02 Personnes âgées	1,7	1,4	2,4	1,0	76,8 %	0,7	42,3 %
B03 Personnes handicapées	0,0	0,3	0,6	0,3	n.s.	0,6	n.s.
B05 Aide sociale à l'enfance	0,1	0,4	0,2	-0,2	-49,8 %	0,0	19,8 %
B07 RSA et insertion	0,0	0,2	0,0	-0,2	n.s.	0,0	n.s.
B08 Coopération internationale	0,8	1,2	0,4	-0,8	-64,1 %	-0,3	-45,1 %
TOTAL MISSION B	5,8	7,1	5,7	-1,4	-20,0 %	-0,2	-2,9 %

B01 Sites territorialisés

2,1 M€ ont été consacrés à cette politique, soit une baisse de - 1,6 M€ par rapport à 2017 avec :

- d'une part, la réhabilitation et la construction des services sociaux territorialisés pour 1,1 M€. Il s'agit principalement de la poursuite des travaux sur le site du Plateau des Indes de Sartrouville (0,7 M€) et des frais d'études liés au futur bâtiment du TAD Boucle de Seine (0,3 M€).
- d'autre part, le maintien et l'exploitation des locaux des services sociaux territorialisés pour 1 M€ dont l'essentiel a porté sur des travaux d'aménagement et d'installation dans les bâtiments sociaux (0,3 M€) et Yvelines Accueil (0,4 M€).

B02 Personnes âgées

Le Département a consacré 2,4 M€ de subventions d'investissement aux établissements accueillant des personnes âgées, soit une hausse de 1 M€ par rapport 2017. Il s'agit principalement de subventions pour :

- la construction de l'EHPAD de Lépine Providence de Versailles (0,8 M€) ;
- la restructuration, la réhabilitation et l'extension de l'EHPAD et de l'USLD du Centre Hospitalier intercommunal de Meulan Les Mureaux d'une capacité de 127 lits (0,9 M€) ;
- le solde de la construction de l'EHPAD Léopold Bellan de Montesson d'une capacité de 84 lits (0,6M€).

B03 Personnes handicapées

Le Département a octroyé 0,6 M€ de subventions pour la construction et l'équipement d'établissements accueillant des personnes handicapées. Il s'agit de subventions pour :

- la restructuration de 24 places du foyer d'hébergement le Bois-Mesnuls à Maule (0,2 M€) ;
- la transformation et l'extension du foyer de vie « Le Clair Bois » en foyer d'accueil médicalisé de 35 places aux Alluets le Roi (0,3 M€).
- 0,1 M€ a été investi dans le cadre du projet du FAM de Bécheville pour des frais d'études.

B05 Aide sociale à l'enfance

Le Département a consacré 0,2 M€ à cette politique notamment dans le cadre de travaux de réhabilitation et de sécurité des foyers départementaux et de l'IFSY.

B08 Coopération internationale

0,4 M€ de subventions d'investissement a été consacré aux actions du groupement d'intérêt public Yvelines coopération internationale et développement (YCID) dans le cadre de la coopération décentralisée.

A noter : 0,3 M€ de recettes de l'Etat a été perçu au titre des actions menées au Togo (0,25 M€) ainsi que dans le cadre de la convention liée au programme du Département du Podor au Sénégal (0,05 M€).

3.1.3. Mission C – Education, formation, jeunesse, culture et sport

Politique - en M€	CA 2016	CA 2017	CA 2018	Ecart 2018 vs 2017	Variation %	Ecart 2018 vs 2016	Variation %
C01 Modes de garde	0,2	0,5	0,3	-0,3	-52,6 %	0,1	29,8 %
C02 Jeunesse	0,0	0,0	0,5	0,5		0,5	
C03 Collèges et enseignement	38,1	56,2	58,3	2,1	3,7 %	20,2	53,0 %
C04 Sport	2,2	2,3	2,6	0,2	9,7 %	0,4	16,5 %
C05 Culture et patrimoine	2,1	1,5	2,7	1,3	85,6 %	0,6	28,0 %
C06 SDIS et gendarmeries	3,1	2,7	7,9	5,3	198,0 %	4,8	155,9 %
C07 Communication externe	0,1	0,1	0,0	0,0	-48,8 %	0,0	-24,4 %
TOTAL MISSION C	45,8	63,3	72,3	9,0	14,2 %	26,6	58,0 %

Les dépenses d'investissement réalisées en 2018 pour cette mission s'élèvent à 72,3 M€, en augmentation de + 9 M€ et + 14,2% par rapport aux dépenses 2017.

Cette augmentation concerne notamment les investissements en faveur du SDIS et des gendarmeries avec la poursuite des travaux engagés sur les casernes d'Ecquevilly et Saint-Germain en Laye, ainsi que le PPI des collèges.

C01 Mode de garde

0,3 M€ a été consacré aux subventions d'investissement pour la création de places en crèche et en haltes garderies en 2018, soit une baisse de - 0,3 M€ par rapport à 2017.

C02 Jeunesse

0,5 M€ a été consacré à la formation des jeunes, à travers la participation au financement d'un plateau technique de formation aux métiers du ferroviaire à Aubergenville. Cette plateforme, unique en France, dotée de 600 mètres de voies, doit permettre aux jeunes d'apprendre et maîtriser les techniques professionnelles (signalisation, maçonnerie, génie civil...).

C03 Collèges et enseignement

Les dépenses consacrées à cette politique s'élèvent à 58,3 M€ soit + 2,1 M€ (+ 3,7%) par rapport à 2017.

Collèges et lycées internationaux publics yvelinois

- **Constructions, réhabilitations et entretien des collèges : 46,8 M€, soit une augmentation de + 3,6 M€** par rapport aux dépenses 2017 :
 - 33,4 M€ au titre du PPI 2010-2016 des collèges, incluant notamment 22,5 M€ de crédits dédiés au lycée international de Saint-Germain-en-Laye, 4,8 M€ pour le collège de Bréval, et 2,5 M€ pour celui de Magnanville ;
 - 7,4 M€ au titre du PPI 2017-2021, incluant notamment la réfection du collège de Rosny (0,7 M€), la réfection de celui de Triel (0,6 M€), et la réfection du collège Gassicourt à Mantes-la-Jolie (0,6 M€) ;
 - 6 M€ pour les interventions courantes d'entretien des bâtiments (+ 1,5 M€ par rapport aux dépenses 2017).
- **Dotations d'investissement** : 3 M€ ont été consacrés à l'équipement en mobilier et en matériel des collèges publics et lycées internationaux en 2018 (crédits stables par rapport à 2017).
- **Plan numérique des collèges** : 4,9 M€ ont été consacrés aux collèges publics et lycées internationaux en 2018, soit - 2,8 M€ par rapport à 2017. Ces dépenses, gérées par Yvelines Numérique via une participation financière du Département, ont été majoritairement consacrées à l'acquisition de matériel informatique pour les collèges (micros, tablettes, vidéoprojecteurs) pour 3,5 M€, et à l'acquisition de serveurs et accessoires (0,5 M€).

En recettes, le Département a perçu 7,2 M€ de dotations départementales d'équipement des collèges (stable) et 0,7 M€ de subvention du FEDER pour le collège René Descartes à Fontenay le Fleury.

Collèges privés sous contrat d'association

2,7 M€ ont été consacrés en 2018 aux subventions d'investissement des collèges privés yvelinois, en augmentation de + 0,6 M€ par rapport aux dépenses 2017, dont 2,3 M€ pour leurs travaux et 0,4 M€ pour leur équipement informatique.

Enseignement supérieur :

Le Département a versé en 2018 une subvention de 0,8 M€ à l'IEP de Saint-Germain-En-Laye pour la réalisation des travaux de requalification du bâtiment B en locaux administratifs et d'enseignements (actuellement dédié aux logements).

C04 Soutien au sport

Les dépenses d'investissement pour le soutien au sport se sont élevées en 2018 à 2,6 M€, en hausse de + 0,2 M€ par rapport aux dépenses 2017.

Ces dépenses concernent principalement les subventions d'investissement du Département aux communes pour les équipements sportifs mis à disposition des collégiens yvelinois pour la pratique du sport (terrains synthétiques, gymnases, pistes d'athlétisme, plateaux EPS/multisports).

C05 Culture et patrimoine

Les crédits d'investissement consacrés à la politique culture et patrimoine se sont élevés en 2018 à 2,7 M€, en hausse de + 1,3 M€ par rapport aux dépenses 2017 :

- 1,3 M€ a été consacré à la rénovation ou l'acquisition de bâtiments culturels départementaux en 2018 : en hausse de + 1,2 M€ comprenant l'acquisition de la Maison Bizet (0,9 M€) ;
- 0,7 M€ a été consacré à la sauvegarde du patrimoine historique en 2018, soit + 0,4 M€ par rapport aux dépenses 2017, sous la forme de subventions aux communes pour les travaux relatifs aux monuments historiques et objets mobiliers ;
- 0,4 M€ a été consacré aux travaux de restauration des archives départementales en 2018 ;
- 0,3 M€ a été consacré au développement culturel en 2018, en baisse de - 0,3 M€ par rapport aux dépenses 2017, sous la forme d'aides aux communes et aux associations pour l'acquisition d'équipements informatiques et numériques permettant d'améliorer la diffusion de l'offre culturelle.

C06 SDIS et Gendarmerie

Un montant de 7,9 M€ d'investissements a été consacré au SDIS et aux gendarmeries, soit une hausse de + 5,3 M€ par rapport à 2017, avec :

- 4,1 M€ pour le SDIS, soit une augmentation de + 2 M€ par rapport à 2017 : la subvention d'investissement a été exceptionnellement portée à 4 M€ en 2018 au lieu des 2 M€ habituels, permettant d'éviter au SDIS un recours à l'emprunt pour financer un pic d'investissements ;
- 3,8 M€ pour les gendarmeries, soit une hausse de + 3,3 M€ par rapport à 2017, comprenant la poursuite des projets déjà engagés pour les casernes d'Ecquevilly (2,2 M€ en 2018) et Saint-Germain-en-Laye (1,4 M€ en 2018).

C07 Communication externe

Aucun crédit significatif n'a été consacré en investissement à cette politique.

3.1.4. Mission D – Gestion publique départementale

Politique - en M€	CA 2016	CA 2017	CA 2018	Ecart 2018 vs 2017	Variation %	Ecart 2018 vs 2016	Variation %
D01 Ressources humaines	0,0	0,0	0,0	0,0	n.s.	0,0	n.s.
D02 Systèmes d'information	8,7	10,2	9,8	-0,3	-3,2 %	1,1	12,5 %
D03 Moyens de fonctionnement	2,3	11,1	40,4	29,3	n.s.	38,0	n.s.
D04 Ressources financières	25,8	51,7	25,5	-26,2	-50,7 %	-0,3	-1,1 %
Dont remboursement du capital de la dette	18,1	20,3	24,5	4,2	20,6 %	6,3	34,9 %
TOTAL MISSION D	36,8	72,9	75,7	2,8	3,8 %	38,9	105,5 %

Les dépenses consacrées à cette mission s'élèvent à 75,7 M€ et montrent une variation de + 2,8 M€, marquée par les événements significatifs suivants :

- l'acquisition du site Alpha à Guyancourt (31,3 M€) ;
- la prise de participation dans la SPL du Campus des Mureaux à hauteur de 3,6 M€.

A noter la vente du réseau THD intervenue en 2017 pour 23,8 M€ (ayant généré également une recette de 19 M€).

D02 Systèmes d'information

Les dépenses informatiques d'investissement hors collèges s'établissent à 9,8 M€ (- 0,3 M€, soit - 3,2 % par rapport à 2017).

Les dépenses liées aux équipements informatiques et à l'infrastructure sont stables avec 6,8 M€ investis en 2018. L'effort d'investissement se poursuit avec :

- l'amélioration des postes de travail informatiques par la généralisation accélérée des postes portables notamment dans le cadre la mise en place du télétravail (3,2 M€) ;
- la mise en conformité du système d'information avec la réglementation sur la protection des données, de la modernisation et de l'optimisation des infrastructures télécoms et réseaux (2,2 M€) : migration des lignes analogiques vers le haut débit, renouvellement des éléments réseaux, infrastructure et stockage ;
- le renforcement de la sécurité informatique (0,6 M€).

L'acquisition de nouveaux applicatifs métiers représente une dépense de 3 M€ en 2018 (avec une baisse de - 0,3 M€ par rapport à 2017) comprenant notamment :

- les outils contribuant à la gestion des ressources départementales pour 1,1 M€ (stables par rapport à 2017) : poursuite des projets de dématérialisation des services et du développement des outils d'aide à la décision ;
- le déploiement d'applicatifs dans le domaine des services à la population pour 1,8 M€ en 2018 : ces dépenses concernent essentiellement la refonte du SI enfance (accueil ASE et acquisition d'un outil commun avec le CD92 de gestion des PMI), développement de la GRC dans le secteur social et démarrage du projet Domycale, acquisition de la plateforme Job78 de mise en relation des bénéficiaires du RSA et des entreprises.

D03 Moyens de fonctionnement

Avec 40,4 M€ de dépenses, le CA 2018 affiche une augmentation de + 29,3 M€ par rapport au CA 2017. Cette augmentation s'explique principalement par :

- les dépenses d'investissement concernant le Campus des Mureaux s'élèvent à 3,8 M€ dont la prise de participation dans le capital de la SPL à hauteur de 3,6 M€ et la mise à niveau informatique et d'acquisition du mobilier du site pour 0,2 M€ ;
- les dépenses relatives aux bâtiments administratifs s'élèvent à 33,2 M€ en 2018 comprenant l'acquisition et l'aménagement du site de Guyancourt (31,3 M€) ;

- les dépenses d'acquisition de mobilier et de matériel pour les sites départementaux (2,3 M€) y compris le site de Guyancourt (1,3 M€) et le projet Yvelines Accueil (0,2 M€) ;
- les dépenses en matière de flotte automobile marquent une augmentation des acquisitions de véhicules (+ 0,4 M€) avec un montant de 1 M€, compte tenu de la politique d'accélération du renouvellement du parc automobile.

D04 Ressources financières

Les dépenses 2018 s'élèvent à 25,5 M€ en baisse de - 26,2 M€ (du fait de la vente du réseau THD en 2017 pour 23,8 M€ en 2017 également pris en compte en recettes d'investissement à hauteur de 19 M€). Ces dépenses correspondent :

- au remboursement d'emprunt à hauteur de 24,5 M€ (+ 4,2 M€ par rapport à 2017) ;
- à la prise de participation dans la SEMOP C'MIDY à hauteur de 1,1 M€.

3.2. Autorisations de programme

Le montant des autorisations de programme (AP) en cours au 31 décembre 2018 s'élève à 4,4 Md€ dont 2 Md€ de dépenses réalisées.

Le stock d'AP restant à financer fin 2018 pour les années suivantes est donc de 2,4 Md€.

Les autorisations de programme ont été réalisées à hauteur de 222,8 M€ en 2018 (soit 61 % des crédits de paiement ouverts en 2018 à hauteur de 366,3 M€).

L'ouverture de nouvelles AP en 2018 représente un montant de 314,5 M€. L'exécution de leurs crédits de paiement atteint 12,7 M€.

Autorisation de programme	Montant voté AP (M€)	Réalisé 2018 (M€)
PPI actualisé NEE	29,4	4,9
AP18D - Parc de matériel	0,8	0,1
AP18D - Sécurité routière sur RD	2,5	0,7
AP18D - Travaux de modernisation et d'équipement des RD	7,1	0,0
AP18D - Travaux de modernisation et d'équipement des RD	2,1	0,0
AP18D - Travaux sur points durs bus	2,0	0,0
AP Réhabilitation de la Cité Scolaire Le Corbusier à Poissy	10,0	0,0
AP Prospective renforcements RD	33,6	0,0
PPI actualisé VP	20,2	0,0
AP Musée Archéologique National	10,0	0,0
APS-Transition écologique	0,6	0,0
APS - Itinérance douce	1,5	0,0
Gestion du parc automobile	3,0	0,7
AP Entretien Patrimoine Rural 2018-2021	3,6	0,0
AP18S Soutien aux équipements sportifs communaux	2,6	0,0
AP Programmation gendarmeries 2017-2021	25,0	0,0
AP18D - Renforcements des chaussées RD et ouvrages d'art	16,1	6,0

AP18D - Modernisation des équipements des RD	0,6	0,0
AP FAM Bêcheville - Voirie	2,0	0,0
AP FAM Bêcheville - DAS	11,0	0,0
AP FAM Bêcheville - Patrimoine	6,3	0,1
AP plan de rénovation urbaine	31,0	0,0
AP18 - Aménités Satory	2,0	0,0
AP18S - Plan d'amorce de la rénovation urbaine	45,0	0,0
AP - IEP ST GERMAIN	7,0	0,0
AP-Patrimoines historiques 2017-2019 (cpt de tiers)	0,1	0,0
AP18S-prog exceptionnel aide remise en état voies communales	3,0	0,0
AP18S-prog exceptionnel aide communes sécurité routière RD	3,0	0,0
AP18S-Rénovation énergétique du parc privé	5,0	0,0
AP18S-Lutte contre la précarité énergétique	4,8	0,0
AP-Rénovation du CDI de la Cité Scolaire Hoche à Versailles	3,6	0,0
APS-Prévention de la carence en logements sociaux	20,0	0,0
Total	314,5	12,7

19 autorisations de programme ont été clôturées en 2018 pour un montant nominal de 79,1 M€.

L'ensemble des autorisations de programme est recensé dans l'état réglementaire annexé au compte administratif.

3.3. Financement de l'investissement

Financement de l'investissement			
M€	CA 2016	CA 2017	CA 2018
Fond de roulement au 01/01/N	28,1	146,2	198,2
Capacité de financement de l'investissement :	310,8	344,7	327,8
<i>Épargne nette</i>	228,6	259,0	250,5
<i>Recettes d'équipement</i>	42,2	58,7	42,3
<i>Emprunt nouveau</i>	40,0	27,0	35,0
Dépenses réelles d'investissement hors dette	192,8	292,7	285,3
Variation de fond de roulement de l'exercice	118,1	52,0	42,5
Fond de roulement au 31/12/N	146,2	198,2	240,7

Les dépenses réelles d'investissement 2018 hors dette de 285,3 M€ ont été financées par de l'épargne nette (250,5 M€), des recettes d'équipement (42,3 M€) et de l'emprunt (35 M€). Le fond de roulement n'a pas été mobilisé pour financer les dépenses d'investissement. Il s'élève à fin 2018 à 240,7 M€, en augmentation de + 42,5 M€ par rapport à 2017 (198,2 M€).

3.3.1. Les recettes d'équipement

Les recettes d'équipement se répartissent comme suit :

Recettes d'équipement				Var CA18/CA17	
M€	CA 2016	CA 2017	CA2018	en M€	en %
Ressources propres d'inv.	20,9	37,4	17,3	-20,1	-53,8%
Opérations pour compte de tiers	0,1	0,0	0,1	0,0	68,5%
Fonds affectés (DGE, DDEC, ...)	8,5	9,0	8,1	-0,8	-9,2%
Subventions	12,7	12,2	16,8	4,5	37,1%
Total recettes d'équipement	42,1	58,6	42,3	-16,4	-27,9%

Les ressources propres d'investissement (17,3 M€) comprennent principalement le FCTVA (16,1 M€) correspondant à la récupération de la TVA sur les dépenses réalisées sous maîtrise d'ouvrage départementale en 2018 au taux de 16,404 %.

3.3.2. L'endettement

Endettement								
M€	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
Dettes LT au 1er janvier	49,1	77,1	143,8	186,3	257,8	0,0	352,8	359,5
Remboursement d'emprunt	-2,0	-3,3	-7,5	-8,5	-11,9	-18,1	-20,3	-24,5
Dettes nouvelles	30,0	70,0	50,0	80,0	85,0	40,0	27,0	35,0
Dettes LT au 31 décembre	77,1	143,8	186,3	257,8	330,9	352,8	359,5	370,0

L'encours total de dette à fin 2017 était de 359,5 M€. En 2018, 24,5 M€ de capital ont été remboursés et 35 M€ d'emprunts nouveaux ont été tirés.

L'encours de la dette au 31 décembre 2018, dont le taux moyen est de 1,996 % (par rapport à 1,95 % fin 2017), s'élève à 370 M€ et se compose :

- d'emprunts à taux fixe pour 75 % ;
- d'emprunts à taux variable pour 25 %.

Les 35 M€ tirés fin 2018 correspondent à deux contrats signés :

- le premier de 20 M€ signé en 2014 pour une durée de 20 ans à taux variable Livret A + 1 % (soit, 1,75 % actuellement) avec la Caisse des Dépôts et Consignations,
- le deuxième de 15 M€ pour une durée de 15 ans et un taux variable EURIBOR 3 mois de 0,38 % avec la Société Générale.

Le service de la dette évolue comme suit :

M€	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
Intérêts d'emprunt	1,6	2,6	4,3	5	6,0	6,9	7,1	7,1
Remboursement d'emprunt	2,0	3,3	7,5	8,5	11,9	18,1	20,3	24,5
Service de la dette	3,6	5,9	11,8	13,5	17,9	25,0	27,4	31,6

Au 1^{er} janvier 2019, la dette cumulée du Département s'établit à 370 M€, soit 254€/habitant (la moyenne nationale est d'environ 540 €/ habitant).

4. LES BUDGETS ANNEXES

Les quatre budgets annexes du Département concernent :

- Les foyers départementaux d'accueil des enfants en difficulté avec une subvention d'équilibre globale du Département décomposée comme suit :
 - o Maison de l'Enfance Yvelines à 5,6 M€, en baisse de - 0,4 M€ au regard de 2017.
 - o Centre Maternel Porchefontaine à 3,7 M€, en hausse de + 0,1 M€ au regard de 2017.
- L'Institut de formation sociale des Yvelines (IFSY), qui couvre ses dépenses par la rémunération de ses actions de formation et des subventions de l'Etat et de la Région, n'a pas de subvention d'équilibre au titre de 2018 ;
- Le Musée Maurice Denis avec une subvention d'équilibre du Département de 1,4 M€, stable au regard de 2017.

Les subventions d'équilibre versées par le Département au titre de ces budgets et activités représentent un montant global de 10,7 M€ (11,0 M€ en 2017).

Maison de l'Enfance Yvelines			
Libellés (€)	Mvts réels	Mvts ordre	Total
Recettes de fonctionnement de l'exercice (a)	5 776 019,7		5 776 019,7
dont subvention d'équilibre	5 587 866,5		5 587 866,5
Dépenses de fonctionnement de l'exercice (b)	5 707 775,8	68 243,8	5 776 019,7
dont Frais de personnel	4 847 099,6		4 847 099,6
Résultat de fonctionnement de l'exercice (c) = a-b	68 243,8	-68 243,8	0,0
résultats cumulés avant restes à réaliser	0,0		0,0
Reprise des excédents antérieurs (d)			0,0
Résultats de clôture de l'exercice (e) = c + d	68 243,8	-68 243,8	0,0
Ressources propres d'investissement	4 880,0		4 880,0
Amortissements des biens		68 243,8	68 243,8
Recettes totales d'investissement (h)	4 880,0	68 243,8	73 123,8
Dépenses d'investissement de l'exercice (i)	49 607,8		49 607,8
Résultat d'investissement l'exercice (j) = h-i	-44 727,8	68 243,8	23 516,1
Reprise résultat antérieur (k)	326 657,2		326 657,2
Résultat de clôture de l'exercice (l) = h -i + k	281 929,4	68 243,8	350 173,2
Soldes des restes à réaliser (l)	-9 727,6		-9 727,6
Résultat d'investissement cumulé (n) = l + m	272 201,8	68 243,8	340 445,6
TOTAUX			
Résultat de clôture de fonctionnement			0,0
Résultat de clôture d'investissement			350 173,2
Solde des restes à réaliser en investissement			-9 727,6
Résultat d'investissement cumulé			340 445,6

Centre Maternel Porchefontaine			
Libellés (€)	Mvts réels	Mvts ordre	Total
Recettes de fonctionnement de l'exercice (a)	4 324 930,7		4 324 930,7
dont subvention d'équilibre	3 678 805,2		3 678 805,2
Dépenses de fonctionnement de l'exercice (b)	4 262 112,1	62 818,6	4 324 930,7
dont Frais de personnel	3 885 341,6		3 885 341,6
Résultat de fonctionnement de l'exercice (c) = a-b	62 818,6	-62 818,6	0,0
Reprise des excédents antérieurs (d)			0,0
Résultats de clôture de l'exercice (e) = c + d	62 818,6	-62 818,6	0,0
Ressources propres d'investissement	7 736,0		7 736,0
Amortissements des biens		62 818,6	62 818,6
Recettes totales d'investissement (h)	7 736,0	62 818,6	70 554,6
Dépenses d'investissement	17 453,4		17 453,4
Dépenses d'investissement de l'exercice (i)	17 453,4	0,0	17 453,4
Résultat d'investissement l'exercice (j) = h - i	-9 717,5	62 818,6	53 101,2
Reprise résultat antérieur (k)	204 751,6		204 751,6
Résultat de clôture de l'exercice (l) = h - i + k	195 034,2	62 818,6	257 852,8
Soldes des restes à réaliser (m)	-2 776,6	0,0	-2 776,6
Résultat d'investissement cumulé (n) = l + m	192 257,5	62 818,6	255 076,1
TOTAUX			
Résultat de clôture de fonctionnement			0,00
Résultat de clôture d'investissement			257 852,8
Solde des restes à réaliser en investissement			-2 776,6
Résultat d'investissement cumulé			255 076,1

I.F.S.Y.			
Libellés (€)	Mvts réels	Mvts ordre	Total
Recettes de fonctionnement de l'exercice (a)	1 332 904,8		1 332 904,8
Dépenses de fonctionnement de l'exercice (b)	1 175 034,9	3 615,9	1 178 650,8
dont Frais de personnel	1 004 295,1		1 004 295,1
Résultat de fonctionnement de l'exercice (c) = a-b	157 869,9	-3 615,9	154 254,0
résultats cumulés avant restes à réaliser	154 254,0		154 254,0
Reprise des excédents antérieurs (d)	133 522,1		133 522,1
Résultats de clôture de l'exercice (e) = c + d	291 392,1	-3 615,9	287 776,1
Solde des restes à réaliser (f)	0,0	0,0	0,0
Résultat de fonctionnement cumulé (g) = e + f	291 392,1	-3 615,9	287 776,1
Ressources propres d'investissement	0,0		
Amortissements des biens		3 615,9	3 615,9
Recettes totales d'investissement (h)	0,0	3 615,9	3 615,9
Dépenses d'investissement	10 451,8		10 451,8
Dépenses d'investissement de l'exercice (i)	10 451,8		10 451,8
Résultat d'investissement l'exercice (j) = h - i	-10 451,8	3 615,9	-6 835,9
Reprise résultat antérieur (k)	24 428,3		24 428,3
Résultat de clôture de l'exercice (l) = h - i + k	13 976,5	3 615,9	17 592,4
Soldes des restes à réaliser (m)			0,0
Résultat d'investissement cumulé (n) = l + m	13 976,5	3 615,9	17 592,4
TOTAUX			
Résultat de clôture de fonctionnement			287 776,1
Résultat de clôture d'investissement			17 592,4
Solde des restes à réaliser en investissement			0,0
Résultat d'investissement cumulé			17 592,4

Musée			
Libellés (€)	Mvts réels	Mvts ordre	Total
Recettes de fonctionnement de l'exercice (a)	1 422 025,3		1 422 025,3
dont subvention d'équilibre	1 384 824,0		
Dépenses de fonctionnement de l'exercice (b)	1 395 404,7	33 243,5	1 428 648,3
dont Frais de personnel	1 035 899,2		1 035 899,2
Résultat de fonctionnement de l'exercice (c) = a-b	26 620,6	-33 243,5	-6 623,0
résultats cumulés avant restes à réaliser	-6 623,0		-6 623,0
Reprise des excédents antérieurs (d)	96,7		96,7
Résultats de clôture de l'exercice (e) = c + d	26 717,3	-33 243,5	-6 526,2
Solde des restes à réaliser (f)	0,0	0,0	0,0
Résultat de fonctionnement cumulé (g) = e + f	26 717,3	-33 243,5	-6 526,2
Ressources propres d'investissement	20 372,5		
Amortissements des biens		33 243,5	33 243,5
Recettes totales d'investissement (h)	20 372,5	33 243,5	53 616,1
Dépenses d'investissement	30 280,1	0,0	30 280,1
Dépenses d'investissement de l'exercice (i)	30 280,1	0,0	30 280,1
Résultat d'investissement l'exercice (j) = h - i	-9 907,6	33 243,5	23 336,0
Reprise résultat antérieur (k)	-3 937,0		-3 937,0
Résultat de clôture de l'exercice (l) = h - i + k	-13 844,5	33 243,5	19 399,0
Soldes des restes à réaliser (m)	-185 519,6		-185 519,6
Résultat d'investissement cumulé (n) = l + m	-199 364,1	33 243,5	-166 120,6
TOTAUX			
Résultat de clôture de fonctionnement			-6 526,2
Résultat de clôture d'investissement			19 399,0
Solde des restes à réaliser en investissement			-185 519,6
Résultat d'investissement cumulé			-166 120,6

5. SYNTHÈSE

Afin de préserver les grands équilibres budgétaires du Département et en vue de maintenir notamment une politique d'investissement volontariste, la sélection des six indicateurs usuels permettant de mesurer la qualité de la situation financière du Département du point de vue de sa solvabilité, de son épargne, de ses investissements et de sa liquidité a été mise à jour. Ces indicateurs traduisent la stratégie budgétaire et financière fixée, concourent au pilotage de la prospective, permettent d'anticiper les impacts des mesures nouvelles et de déterminer les actions correctrices à mettre en œuvre.

➤ *Dégager une épargne nette positive*

Pour être en situation d'équilibre annuel vis-à-vis de sa dette, le Département doit pouvoir financer l'amortissement en capital de sa dette par sa seule épargne issue de la section de fonctionnement, sans recourir aux recettes propres d'investissement, et notamment le FCTVA ou les subventions d'investissement. En 2018, l'épargne nette du Département des Yvelines s'établit à 250,5 M€ vs 259 M€ en 2017.

➤ *Maintenir à terme une capacité de désendettement inférieure à cinq années, afin d'écartier tout risque d'insolvabilité future.*

Ce ratio mesure la durée théorique de remboursement de la dette de la collectivité par l'intermédiaire de ses ressources courantes. Le Département s'oblige ainsi à privilégier l'autofinancement de ses investissements à venir et un endettement mesuré. En 2018, la capacité de désendettement du Département des Yvelines est stable par rapport à 2017 et s'établit à 1,3 année.

➤ **Un taux d'épargne brute > 7%**

L'épargne brute constitue le solde dégagé entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. Pour prévenir une chute de son épargne, le Département engage depuis plusieurs années des mesures d'économies structurelles. La baisse des dotations de l'État et la volatilité des droits de mutation et de la CVAE imposent de fixer, pour l'avenir, un seuil d'alerte réaliste en matière de taux d'épargne brute qui serait fixé à 7 % des recettes réelles de fonctionnement. En 2018, le taux d'épargne brute du Département des Yvelines s'établit à 22,4 % contre 22,5 % en 2017.

➤ **Maintenir un niveau d'investissement élevé avec un taux d'investissement > 15 %**

Afin de contribuer au développement du territoire et renforcer son attractivité économique, le Département s'engage chaque année à mener une politique d'investissement dynamique, pour une large part autofinancée avec comme cible de mobiliser en moyenne annuelle sur la mandature 300 M€ de dépenses brutes d'investissement. **En 2018, le taux d'investissement, soit le montant des dépenses réelles d'investissement hors dette sur les recettes réelles de fonctionnement, du Département des Yvelines s'établit à 23,3 %** contre 23,6 % en 2017.

➤ **Un financement des investissements maîtrisé avec un taux de financement de l'investissement par l'endettement < 50 %**

La part des emprunts dans le financement annuel des dépenses réelles d'investissement (hors dette) ne devra pas dépasser 50 %. En 2018, ce ratio s'établit à 12,3 % pour le Département des Yvelines contre 9,2 % en 2017.

➤ **Une trésorerie cible à 30 jours de dépenses réelles de fonctionnement.**

Le Département peut décider d'utiliser ses excédents passés, constituant sa trésorerie, pour contribuer au financement de ses équipements et limiter le recours à l'emprunt. En 2018, ce ratio est en augmentation à 130 jours par rapport à 2017 avec 94 jours.

Indicateurs de référence CD78	2016	2017	2018
Dégager une épargne nette positive	228,7	259,0	250,5
Maintenir à terme une capacité de désendettement	1,4	1,3	1,3
Un taux d'épargne brute > 7%	20%	23%	22%
Maintenir un niveau d'investissement élevé avec un taux d'investissement > 15 %	16%	24%	23%
Un financement des investissements maîtrisé avec un taux de financement de l'investissement par l'endettement < 50%	21%	9%	12%
Une trésorerie cible à 30 jours de dépenses réelles de fonctionnement	52	94	130

6. VOTE ET AFFECTATION DES RESULTATS

Les instructions budgétaires et comptables disposent que l'excédent de fonctionnement constaté à la clôture d'un exercice doit être affecté, au cours de l'exercice suivant, en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Le vote du compte administratif et du compte de gestion constituent l'arrêté des comptes et fait l'objet de la première délibération proposée.

L'affectation comptable intervient après constatation des résultats, c'est-à-dire après le vote du compte administratif et fait l'objet de la seconde délibération.

Le besoin de financement est égal au solde d'exécution de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser en dépenses et en recettes.

Il vous est proposé de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement du Budget principal et de procéder à l'inscription du solde en report à nouveau sur la section de fonctionnement.